

BULLETIN MUNICIPAL

# BOISSY L'AILLERIE

2024



# RETOUR EN IMAGES



# SOMMAIRE

Mot du Maire.....	4
Taxes locales et taux d'imposition.....	5
Le Conseil Municipal.....	6
Les commissions municipales.....	7
Les organes de représentation hors commune .....	8
Médailles du travail.....	8
Le personnel communal.....	9
Contacteur la mairie.....	9
Information sur la vie communale .....	10
Carte d'identité de Boissy l'Aillerie.....	11
Les résumés des conseils municipaux.....	12
Les budgets.....	18
Principales réalisations 2023.....	20
Projets 2024 .....	21
La commission Animation.....	22
Le CCAS.....	24
Les assistantes maternelles agréées.....	25
Les affaires scolaires.....	26
Les effectifs des écoles.....	26
Le calendrier des vacances scolaires.....	27
La venue de Delphine Renon à l'école.....	28
La Médiathèque .....	30
L'Association des Parents d'Élèves Buxériens .....	31
Les Petites Canailles.....	32
La Maison Pour Tous.....	33
Bienvenue au TCB.....	34
Le club du Bel Automne.....	35
L'Étoile Sportive de Boissy.....	36
Le SIARP.....	37
Le SMIRTOM.....	37
La fête de la nature .....	38
Travaux dans le marais de Boissy .....	39
Citoyenneté .....	40
Fleurissement .....	42
Les numéros utiles.....	43
Pôle de la Croisette.....	45
Comment obtenir.....	46



### **Chères Buxériennes, chers Buxériens,**

En ce début d'année 2024, j'adresse à chacune et chacun d'entre vous, au nom du conseil municipal et du personnel communal, des vœux chaleureux et sincères de très bonne année, de santé, de sérénité, de bonheur et de joies à partager avec tous ceux que vous aimez. Cependant, nous ne devons pas oublier toutes celles et tous ceux qui souffrent à des titres divers (deuil, maladies, solitude, chômage, problèmes familiaux ou de logement etc.) en leur manifestant notre soutien moral sous toutes ses formes et notre empathie.

Nous vivons actuellement une période complexe, difficile à comprendre, que ce soit sur le plan national ou sur le plan international.

Que dire d'important en cette nouvelle année qui commence, alors que l'actualité nous apporte son lot quotidien d'horreurs et de malheurs ?

Que la COVID est toujours d'actualité. Les autorités scientifiques et médicales ne disent rien sur d'éventuelles conséquences sur la santé de ceux qui auront été touchés à plusieurs reprises ?

Que la guerre est, hélas, toujours présente en de nombreux endroits dans le monde et près de nous avec l'Ukraine, l'Arménie et le

proche Orient. Mais avons-nous, nous-mêmes, pleinement conscience des horreurs et des atrocités commises par certains, supportées par d'autres ?

Que sur le plan intérieur, la crise économique et l'inflation malmènent un grand nombre de nos concitoyens et à l'évidence, les plus fragiles.

Que ce sera très compliqué pour beaucoup, malgré les aides de l'État, de mettre en œuvre les solutions nécessaires pour diminuer nos dépenses énergétiques et changer le type de chauffage lorsqu'il ne répond plus aux normes d'aujourd'hui.

Cette situation, complexe, qui échappe à l'analyse du plus grand nombre, nourrit l'anxiété de tous. Nous devons réagir et agir, individuellement et collectivement afin de surmonter l'essentiel des difficultés.

Nous recherchons, chaque jour, des solutions qui vous permettent de vivre dans un environnement agréable avec les services et les équipements que vous attendez dans le cadre d'une gestion maîtrisée.

Il y a un an, dans le précédent bulletin municipal, je vous avais informés des décisions prises pour trouver une solution à la circulation accidentogène des poids lourds dans le virage du « Moulin ».

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été fait. Après de nombreux mois de demandes réitérées de mise en place d'une signalisation particulière auprès de l'agglomération de Cergy Pontoise, nous pouvons constater une très nette amélioration de la situation même s'il reste encore des gros camions qui arrivent par la route de Puiseux.

J'adresse un grand merci au Conseil Départemental qui, dès le début, a pris ce problème très au sérieux. Les études qu'ils ont menées devraient aboutir à sa résolution. Concernant la construction du rond-point route de Puiseux, il est difficile de donner des délais précis car c'est une opération très coûteuse pour le département et complexe techniquement, mais à priori, nous pouvons espérer un début des travaux fin 2024.

Sur notre initiative, avec l'accord du Département, les essais de feux tricolores provisoires, avant et après le virage du moulin, ont été concluants. Le département a accepté de prendre en charge l'étude et le financement de l'installation des feux définitifs. Les branchements au réseau électrique et l'entretien des feux seront pris en charge par la mairie. Réalisation probable au 1<sup>er</sup> semestre 2024 compte tenu des délais assez conséquents d'ENEDIS.

Remerciements également à l'association de défense des riverains, créée à la suite de ce problème, qui, par les pressions qu'elle a exercées, notamment médiatiques, a fait connaître le problème bien au-delà de notre commune.

Dans les pages de ce bulletin, vous pourrez prendre connaissance du récapitulatif des principales réalisations en 2023 et du programme important d'investissements prévu pour 2024. Nous y retrouvons, notamment, les projets qui n'ont pu être réalisés en 2023 faute de financement.

Parmi les investissements importants, le remplacement des lampes d'éclairage par des lampes LED est complètement terminé sur l'ensemble de notre territoire. Cela représente une économie conséquente, permettant de ne pas dépasser le budget dépensé en 2021 alors que les prix ont plus que doublé.

L'arrêt de l'éclairage public à partir de minuit n'a pas suscité d'opposition connue et chacun a bien compris la nécessité de faire des efforts compte tenu des coûts de l'Énergie qui ont explosé. Je m'en félicite et je vous remercie pour votre compréhension.

Comme l'année dernière, je terminerai ces commentaires en parlant de notre médiathèque qui a fêté, de façon familiale, ses 20 ans d'existence le 18 novembre dernier.

Ce fut l'occasion pour moi de remercier chaleureusement toutes et tous les bénévoles qui ont contribué, au fil des ans, par leur engagement, au succès de notre

médiathèque municipale. Je suis fier de son nouvel emplacement, dans l'ancien bâtiment de la poste que nous avons transformé, avec une liaison directe avec l'école.

Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations nécessaires pour bien vivre dans notre belle commune.

Pour conclure, comme chaque année, j'adresse des remerciements chaleureux à toutes et tous les bénévoles, qui, au sein des associations ou au sein des commissions municipales ouvertes, donnent de leur temps pour créer le lien social indispensable à une commune. J'associe aussi à ces remerciements tous les enseignants(es) et l'ensemble des professionnels (elles) du pôle médical et paramédical.

J'adresse ces mêmes remerciements chaleureux à mes adjoints(es) et conseillers(es) municipaux pour leur confiance, leur engagement et leur participation à l'animation de la vie de notre village.

Pour l'élaboration de ce bulletin et pour toutes les initiatives créées pour améliorer notre communication, un grand merci à la commission information animée par Christine Charpentier.

**Prenez bien soin de vous et de vos proches**  
**Michel GUIARD**  
**Maire**

## TAXES LOCALES ET TAUX D'IMPOSITION

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Taxe d'habitation **	12,22	11,75	11,75	11,75	11,75	11,75
Foncier bâti *	28,04	26,96	8,5	8,5	8,5	8,5
Foncier non bâti	47,48	45,66	43,49	43,49	43,49	43,49

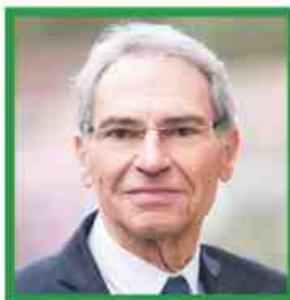
\*addition des taux communal et départemental

\*\* suppression de la taxe d'habitation en 2023 pour les résidences principales

<i>Pour comparaison</i>	Moyenne départementale			Moyenne nationale		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Foncier bâti	38,81	39,28	39,65	38,8	37,72	38,28
Foncier non bâti	65,01	65,26	66,68	49,79	50,14	50,44

# LE CONSEIL MUNICIPAL

## Maire



Michel  
GUIARD

## Les adjoints



Bernard  
DELTRUC  
1<sup>er</sup> adjoint



Christine  
CHARPENTIER  
2<sup>ème</sup> adjointe



Paul  
DUBRAY  
3<sup>ème</sup> adjoint



Christine  
DELTRUC  
4<sup>ème</sup> adjointe



Claude  
VAUTIER  
5<sup>ème</sup> adjoint

## Les conseillers délégués



Sylvie  
TOUGNE-CABÈS



Jérémie  
CARON

## Les conseillers municipaux



Anne-Marie  
SANSONE



Laurence  
VAN DER BEKEN



Véronique  
AUFFRET



Anne-Noëlle  
PLUZANSKI



David  
COPIER



Arnaud  
BESSIERE



François  
BAVIERE



Arnaud  
BLIN



Nicolas  
WISNIEWSKI



Emmanuelle  
MAES



Rebecca  
DE PUERTAS JOSEPH

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

**Le Maire est de droit Président de  
l'ensemble des commissions**

## **FINANCES-BUDGET-TRAVAUX :**

Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint  
Membres du Conseil Municipal : Véronique AUFFRET, François BAVIERE, Arnaud BLIN

## **APPEL D'OFFRES et ACHATS :**

3 Titulaires : Bernard DELTRUC, Adjoint, Paul DUBRAY, Adjoint,  
Membre du Conseil Municipal : Sylvie TOUGNE-CABES, David COPIER  
2 Suppléants : Jérémie CARON, Conseiller Délégué  
Membre du Conseil Municipal : Arnaud BLIN

## **INFORMATION :**

Christine CHARPENTIER, Adjointe  
Membre du Conseil Municipal : Anne-Noëlle PLUZANSKI  
Membre extérieure : Claire LECLERC

## **C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :**

Christine DELTRUC, Adjointe  
Conseillers Municipaux : Véronique AUFFRET, Bernard DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS  
JOSEPH, Anne-Marie SANSONE, Sylvie TOUGNE-CABES, Laurence VAN DER BEKEN  
Membres Extérieurs : Ana Christina CARON, Francine DARRAS, Jocelyne DUPONT-SOULIEZ,  
Serge EYFFERT, Elise NOUBEL

## **ANIMATION :**

Claude VAUTIER, Adjoint  
Conseillers Municipaux : Bernard DELTRUC, Christine, DELTRUC, Rebecca DE PUERTAS  
JOSEPH, Emmanuelle MAES, Laurence VAN DER BEKEN,  
Membres extérieurs : Charlotte BERTHEAU, Ludovic BERTHY, Jade BERTHY, Séverine  
BERTHY, Jean-François BULCOURT, Charly COPIN, Philippe DETRICHE, Jocelyne DUPONT-  
SOULIEZ, Serge EYFFERT, Isabelle LEGAY, Elena LEMIRE, Marie-Pierre LENNE, Jackie  
PAPILLON, Sandrine SERRURIER, Chloé VAUTIER

## **CAISSE DES ÉCOLES ET AFFAIRES SCOLAIRES :**

Christine DELTRUC, Adjointe  
Conseillers Municipaux : François BAVIERE, Arnaud BESSIERE, Emmanuelle MAES,  
Anne-Noëlle PLUZANSKI, Nicolas WISNIEWSKI,  
Membres Extérieurs (pour la Caisse des Ecoles) Anaïs BELABED, Ludovic BERTHY, Francine  
DARRAS, Catherine DUPUICH, Sandrine SERRURIER, Sophie ZIMMER

## **JURY CONCOURS VILLAGE FLEURI :**

Sylvie TOUGNE-CABES, Conseillère Déléguée, David COPIER, Conseiller

## **MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE :**

Christine DELTRUC, Adjointe  
Conseillers Municipaux : Emmanuelle MAES, Sylvie TOUGNE-CABES  
Membres extérieurs : Adrien ALRIC, Sandrine BERJOT, Pascale BUGÉ, Hervé DELCAYRE,  
Catherine DUPUICH, Laurence FOCKEU, Éric JARRY, Marie-Pierre JEANNIN, Cendrine  
L'EPISCOPO, Sylvie MARISSAEL, Claire MARQUET, Ledi TACK, Marie-Dominique RAMMANT,  
Catherine RAULT, Claudine ROCHETEAU, Frédéric SOURMAIL

# LES ORGANES DE REPRÉSENTATION HORS COMMUNE

C.C.V.C. Communauté de Communes Vexin Centre (34 communes)

3 Titulaires : Michel GUIARD, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER

## Syndicats avec représentation communale (compétence communale)

**S.M.D.E.G.T.V.O.** Syndicat Mixte Départemental  
d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du  
Val d'Oise

1 Titulaire : François BAVIERE

1 Suppléante : Emmanuelle MAES

**P.N.R.V.** Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion  
du Parc Naturel Régional du Vexin

1 Titulaire : Paul DUBRAY

1 Suppléant : Claude VAUTIER

**DEFENSE :**

1 Titulaire : Jérémie CARON

**SMGFAVO.** Syndicat Mixte de Gestion de la  
Fourrière Animalière du Val d'Oise

1 Titulaire : Arnaud BESSIERE

1 Suppléant : Michel GUIARD

**Syndicat Intercommunal de la brigade de la  
gendarmerie**

1 Titulaire : Michel GUIARD

1 Suppléant : Jérémie CARON

**C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale) :**

1 titulaire : Christine CHARPENTIER

## Syndicats avec représentation de la Communauté de Communes Vexin Centre (compétence intercommunale)

**S.I.A.V.V.** Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement  
de la Vallée de la Viosne

1 Titulaire : Bernard DELTRUC

**S.I.A.R.P.** Syndicat Intercommunautaire pour  
l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du  
Vexin

1 Titulaire : Nicolas WISNIEWSKI

**S.M.I.R.T.O.M**

1 Titulaire : Bernard DELTRUC

1 Suppléant : Arnaud BESSIERE

**Conservatoire du Vexin**

1 Titulaire : Christine DELTRUC

1 Suppléante : Sylvie TOUGNE-CABES

## MÉDAILLES DU TRAVAIL

**Médaille d'argent :**

Mme CALZAS Solange  
M DAVIDOVITCH Igor  
Mme HAOND Laurence  
M MAUREY Vincent  
M PEPICE Antoine  
Mme RAVIER Ingrid  
Mme RIBEIRO Isabel  
Mme VAUTIER Sandrine  
M VIRON Sébastien



**Médaille vermeil :**

M. PEPICE Antoine



**Médaille d'or :**

M BLOTTIERE David  
M DECAN Philippe



**Médaille Grand Or :**

M MONTASSIER Jean



# LE PERSONNEL COMMUNAL

## Secrétaire de Mairie

Pascale MONTOLIU

## Réception, secrétariat, Etat-civil

Laura BLATY, Aurélia LEFEVRE

## Espaces verts, voirie, entretien, divers...

Damien SCLAVONS, Pascal MAISONNEUVE, Ishaq GORGEES ISHAQ, Frédéric LEMAY et Emmanuel JAHIER

## Écoles

Maria CAVACO, Véronique DEMONT, Lucile LEFEVRE, Florence SAYON

## Cantine et entretien

Michèle KING, Jocelyne GUIZIER, Isabelle LE GOFF, 5 personnes de l'association « VIE » et 1 personne des « petites canailles »

## Médiathèque

Lise GLADY

## CONTACTER LA MAIRIE

9, rue de la République  
95650 Boissy l'Aillierie  
Téléphone : 01 34 42 10 05  
Fax : 01 34 42 14 91

Site Internet : [www.mairie-boissylaillierie.com](http://www.mairie-boissylaillierie.com)

Courriel : [contact@boissy-laillierie.fr](mailto:contact@boissy-laillierie.fr)

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent :

Du lundi au vendredi.....sur rendez-vous.

Le samedi matin.....de 10H00 à 12H00 sur rendez-vous

### Heures d'ouverture au public :

Le lundi.....de 14H00 à 17H00

Du mardi au vendredi.....de 09H00 à 12H00

Le samedi matin.....de 09H30 à 12H00

Bureau d'aide sociale :..... sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

### Organisation administrative :

Préfet du Val d'Oise.....M. Philippe COURT

Secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise,

Sous-préfète de Pontoise.....Mme Laetitia CESARI-GIORDANI

Député de la 10<sup>e</sup> Circonscription.....M. Aurélien TACHÉ

Conseillers départementaux.....Mme Anne FROMENTEIL, M. Paul DUBRAY

Présidente de la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre)..... Mme Nadine NINOT

# INFORMATIONS SUR LA VIE COMMUNALE

Actuellement, pour vous informer sur la vie communale, la mairie communique par les moyens suivants :

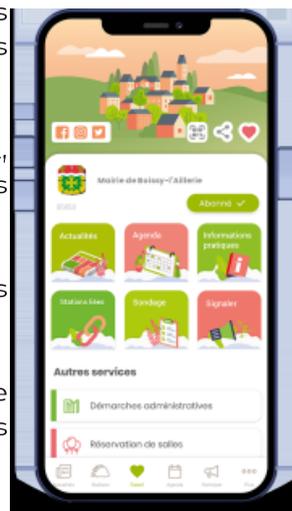
- En direct, les panneaux d'affichage, place de la mairie
- En différé, le Mot du Maire qui est distribué dans vos boîtes aux lettres
- Le site internet de la commune ([www.mairie-boissyllaillerie.com](http://www.mairie-boissyllaillerie.com)), rubrique « Actualités »
- ILLIWAP

Restez connecté à Boissy l'Aillerie avec Illiwap ! Circulation, coupures d'électricité, infos pratiques, incidents, festivités... L'application ILLIWAP vous permet d'être informé rapidement des dernières actualités de la commune.

**Gratuite et illimitée** : accessible rapidement depuis une connexion internet, Illiwap est disponible 24/24 et 7/7 et téléchargeable sur tous les smartphones Apple et Android.

**Anonyme et sans publicité** : aucune collecte de données (pas de nom, pas de numéro de téléphone, pas d'email) n'est réalisée

**Intéactive** : plusieurs fonctionnalités dédiées à la participation citoyenne vous permettent de remonter des anomalies constatées, de répondre à des sondages...



## Comment faire pour l'utiliser, ci-dessous les étapes de l'installation :

1) Télécharger l'application ILLIWAP sur l'Apple store pour iPhone ou sur Google Play pour Android



2) Entrer manuellement le nom de la commune « BOISSY L'AILLERIE » ou le code postal « 95650 » dans la barre de recherche de votre application

3) cliquez sur le bouton « S'ABONNER » à côté de la station pour suivre les informations générales et évènements de la commune

4) Recevez les notifications sur votre smartphone !

# CARTE D'IDENTITÉ DE BOISSY L'AILLERIE

PAYS : France    Région : Ile de France    Département : Val d'Oise    Canton : Pontoise  
 Code Postal : 95650    Circonscription : 10<sup>e</sup> circonscription du Val d'Oise  
 Intercommunalité : Communauté de Communes Vexin Centre (24 823 habitants, 34 communes)  
 Parc naturel régional du Vexin français (710 km<sup>2</sup>, 129 300 habitants).  
 Superficie : 6,53 km<sup>2</sup>  
 Maire : Michel Guiard  
 Gentilé: Buxériens, Buxériennes  
 Population : 1 844 hab. (2019) et 2114 hab. au Recensement de 2022.  
 Coordonnées : 49° 04' 00' Latitude Nord 02° 02' 00' Longitude Est  
 Altitude : Mini 37m/ Maxi 99m

## Classement au palmarès 2023 réalisé par l'association *Villes et village où il fait bon vivre* :

Position nationale : 2587 / 34820  
 Position parmi les communes de 500 à -2000 habitants : 235 / 11175  
 Position parmi les communes de 500 à 2000 habitants dans le département : 5 / 51

### Évolution de la population depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	991	1 091	1 237	1 659	1 668	1 780	1 817	1 934
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	151,8	167,1	189,4	254,1	255,4	272,6	278,3	296,2

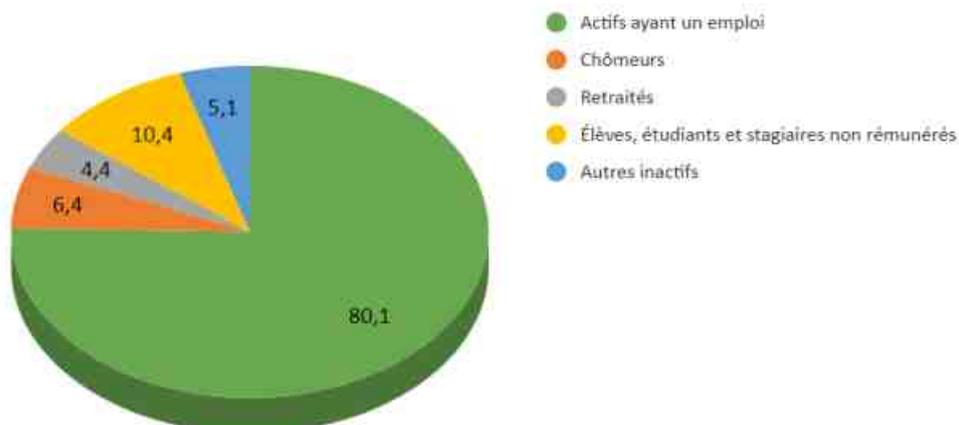
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

### Évolution du nombre de logements par catégorie depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
<b>Ensemble</b>	<b>362</b>	<b>424</b>	<b>451</b>	<b>588</b>	<b>643</b>	<b>705</b>	<b>738</b>	<b>802</b>
Résidences principales	286	354	401	526	592	654	681	738
Résidences secondaires et logements occasionnels	63	54	34	32	20	15	9	15
Logements vacants	13	16	16	30	31	36	48	49

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

### Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020 (en %)



Source : INSEE, RP2019, RP2014 et RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

# LES RÉSUMÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX

**Sauf indication contraire, les délibérations ont été votées à l'unanimité. Vous pouvez consulter les comptes rendus complets sur le site de la commune.**

## Le 19 janvier 2023

**Délibération n° 01 : Abrogation de la délibération approuvant le partage de la taxe d'aménagement suite à l'abrogation de l'obligation du partage de la TAM suivant l'article 109 de la loi n° 2021 du 30/12/2021 : Approuvée**

Le C.M. abroge la délibération municipale n°1 du 10 octobre 2022 qui autorisait le partage de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes Vexin Centre et décide, suivant la possibilité conférée par la loi précitée en son article 109, de ne pas partager la taxe d'aménagement avec la communauté de communes Vexin centre.

**Délibération n° 02 : Sollicitation d'une subvention au titre de la DETR pour l'isolation du grenier de la mairie (2ème demande) : Approuvée**

La demande de subvention déposée en 2022 n'a pas été prise en compte, c'est pourquoi il convient de re-déposer un dossier. M. le Maire propose donc de solliciter l'État, dans le cadre de la DETR, pour ces travaux d'isolation. Le coût des travaux est estimé à 24 974.60 € HT. Le C.M. adopte le plan de financement suivant et autorise M. le Maire à déposer auprès de l'État le dossier de demande de subvention.

Dépenses HT : 24 974.60 € soit 29 969.52 € TTC

Recettes d'investissement :

Subvention DETR 45 % :	11 238.57 €
Autofinancement :	13 736.03 €
Avance TVA :	4 994.92€

**Délibérations n° 03 & 4 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour la pose d'un sol souple dans les classes de l'école élémentaire et de la pose d'un préau dans la cour de l'école maternelle : Approuvées**

M. le Maire explique au C.M. qu'il convient d'installer dans les six classes de l'école élémentaire du sol souple, plus confortable et moins bruyant que le carrelage. Au niveau de l'école maternelle, suite à l'aménagement d'une 4e classe dans le préau intérieur, faisant office de salle de motricité, il convient de faire poser un préau à l'extérieur permettant aux enfants d'être à l'abri les jours de pluie ou de grosse chaleur. La motricité étant assurée dans le préau de l'école élémentaire situé à proximité.

Le coût HT de la pose de sol souple est de 44 707.00 €. Le coût HT de la pose d'un préau extérieur modulaire est de 38 548.00 €.

Coût total HT :	83 255.00 €
Sollicitation du conseil départemental dans le cadre du fonds scolaire 40 % :	33 302.00 €
Sollicitation de l'Etat DSIL 40 % :	33 302.00 €
Reste à charge pour la commune :	16 651.00 €
Avance TVA par la commune :	16 651.00 €

**Délibérations n° 05 & 06 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour la réfection totale des deux courts de tennis avec ajout de l'éclairage des courts :**

**Approuvées**

M. le Maire informe le C.M. de la nécessité de refaire totalement les deux courts de tennis plein air après plus de 30 ans d'existence avec l'installation d'un éclairage LED. Le coût HT prévisionnel de cette opération est de : 176 300 €

Sollicitation du Conseil Départemental 25% :	44 075 €
Sollicitation de l'Etat DSIL 30% :	52 890 €
Subventions totales :	96 965 €
Reste à la charge de la commune	79 335 €
Avance TVA :	35 260 €

**Délibérations n° 07, 08 & 09 : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région pour reconstruire totalement le terrain de football et le destiner à être multisport :**

**Approuvées**

M. le Maire explique au C.M. que le terrain de football actuel est inutilisable en l'état, compte tenu de fortes remontées d'eau. Il convient donc, dans un premier temps, de réaliser des travaux de drainage puis de reconstruire le terrain avec fourniture des équipements.

Ce terrain sera ensuite dédié au club de football ESB mais aussi à une association de femmes en difficultés ainsi qu'à l'école élémentaire pour l'ensemble de leurs activités physiques. Ce terrain aura ainsi une destination multisports.

Le coût prévisionnel est de 81 512.68 € HT soit 97 815.22 € TTC

Sollicitation du Conseil Départemental 25% :	20 378.17 €
Sollicitation de l'Etat DETR 35% :	28 529.44 €
Sollicitation de la Région 15% :	12 226.90 €
Total des subventions possibles :	61 134.51 €
Reste à la charge de la commune :	20 378.17 €
Avance TVA :	16 302.54 €

**Délibération n° 10 : Extension du parking du centre médical par la création de 25 places supplémentaires : Approuvée**

M. le Maire explique au C.M. que les places de stationnement situées au centre médical sont au nombre de 70 places.

Le parking étant complet à certaines heures, il convient de réaliser une extension avec la création d'un parking de 25 places dans le prolongement de l'existant.

Le coût des travaux chiffré par notre maître d'œuvre est de 149 270.00 € HT soit 179 124 € TTC.

Le coût de la maîtrise d'œuvre, SPS diagnostic est de 19 188.00 €, soit un total de 168 458.00 € HT et 202 149.60 € TTC. Le plan de financement pourrait être :

Coût total HT :	168 458.00 €
Coût total TTC :	202 149.60 €
Subvention attendue du Conseil Départemental 30 % :	50 537.40 €
Reste à charge commune :	117 920.60 €
Avance TVA par la commune :	33 691.60 €

**Délibération n° 11 : Avance subvention 2023 à l'association Les Petites Canailles : complément à l'ordre du jour avec l'accord du conseil municipal : Approuvée**

M. le Maire explique au C.M. que le budget de la commune sera voté en avril 2023 et que dans cette attente, il propose de donner une avance de la subvention à l'association « Les Petites Canailles » de 15 000 €.

**Délibération n° 12: Sollicitation d'une subvention pour le changement des lampes actuelles par des lampes LED de la zone d'activités des Quatre Vents et en partie du Coudrier : Retirée à l'ordre du jour**

## Le 13 avril 2023

**Délibération n° 01 : Adoption du compte de gestion du comptable public budget communal 2022 : Approuvée**

M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny-en-Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune. L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures de gestion du Receveur Municipal est établie.

Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2022.

**Délibération n° 02 : Compte de gestion du comptable public budget eau 2022: Approuvée**

M. le Maire expose aux membres du C.M. que le compte de gestion est établi par le trésorier de Magny en Vexin à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de l'EAU. Le C.M. autorise M. le Maire à signer le compte de gestion 2022

**Délibération n° 03 : Compte administratif du budget communal 2022 : Approuvée**

M. le Maire donne la présidence à M. DELTRUC Bernard, Adjoint, pour le vote du compte administratif 2021, budget Eau, lequel peut se résumer ainsi :

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		224 523.58	1 709 607.23	1 913 252.12		428 168.47
Investissement	181 415.70		662 835.53	638 386.76	205 864.47	
<b>TOTAUX</b>	<b>181 415.70</b>	<b>224 523.58</b>	<b>2 372 442.76</b>	<b>2 551 638.88</b>		<b>222 304.00</b>

Le C.M. constatant l'identité de valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n° 04: Compte administratif du budget eau 2022 : Approuvée**

M. le Maire donne la présidence à M. DELTRUC Bernard, Adjoint, pour le vote du compte administratif 2022, budget Eau, lequel peut se résumer ainsi :

Subdivision	Résultat à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		112 135.67	28 924.90	58 636.87		141 847.64
Investissement		198 439.66	71 862.74	28 924.90		155 501.82
<b>TOTAUX</b>		<b>310 575.33</b>	<b>100 787.64</b>	<b>87 561.77</b>		<b>297 349.46</b>

Le C.M. constatant l'identité des valeurs avec celles du compte de gestion, arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

**Délibération n° 05 : Affectation des résultats - Compte administratif 2022 - Commune : Approuvée**

Section fonctionnement :

Solde d'exécution : 428 168.47 €

Affectation des résultats :

218 168.47 € compte 002 recettes de fonctionnement, résultat de fonctionnement reporté

210 000.00 € compte 1068 recettes d'investissement, excédent de fonctionnement

Section Investissement :

Solde d'exécution de l'exercice : 205 864.47 €

- 205 864.47 € affectés au compte 001, solde d'exécution reporté

Le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2022.

**Délibération n° 06: Affectation des résultats Compte administratif -2022- Eau : Approuvée**

Section d'exploitation :

Solde d'exécution : 141 847.64 €

Affectation de 141 847.64 euros au compte 002, recette d'exploitation, résultat d'exploitation reporté.

Section d'investissement :

Solde d'exécution : 155 501.82 €

Affectation de 155 501.82 euros au compte 001, solde d'exécution d'investissement reporté.

Le C.M. approuve l'affectation des résultats du compte administratif - Eau 2022

**Délibération n° 07 : Subventions aux associations : Approuvée**

Sur proposition de M. le Maire, le C.M. décide d'attribuer des subventions pour l'année 2023 aux associations et autres organismes

**Délibération n° 08 : Vote des taux fonciers bâtis et non bâtis et habitation : Approuvée**

Foncier bâti : 28.04 %, Foncier non bâti : 47.48% , Taxe d'habitation : 12.22% (pour les résidences secondaires et logements vacants)

**Délibération n° 09 : Vote du budget communal 2023: Approuvée**

Section Fonctionnement :

Dépenses : 2 176 853.47 € Recettes : 2 176 853.47 €

Section Investissement :

Dépenses : 2 199 006.00 € Recettes : 2 199 006.00 €

Le C.M. approuve le budget - Commune 2023

**Délibération n° 10 : Vote du budget Eau : Approuvée**

Section Fonctionnement :

Dépenses : 196 458.36 € Recettes : 196 458.36 €

Section Investissement :

Dépenses : 281 016.38 € Recettes : 281 016.38 €

Le C.M. approuve le budget Eau 2023

**Délibération n° 11 : solliciter une subvention du conseil départemental pour la médiathèque :**

**Approuvée**

Chaque année, M. le Maire propose au C.M. de solliciter le département pour une aide au fonctionnement de la médiathèque. Coût total : 5 700 €. Subvention Conseil Départemental : 1 350€.

Part communale : 4 350 €

**Délibération n° 12 : Révision du prix de location du foyer polyvalent à compter du 1er mai 2023 :**

**Approuvée**

Location comprise entre 500€ et 700€ (dépend de la durée, du nombre de personnes , avec ou sans vaisselle) Caution dégradation : 400€ - Caution ménage non effectué : 120€

**Délibération n° 13 : Révision du prix de location du matériel : Approuvée**

Plateau 5€, chaise :1€, banc :5€, transport AR : 35€, photocopie : 0.20€

**Délibération n° 14 : Sollicitation de subvention auprès du Fonds Vert, du Département et de la Région pour le changement de lampes d'éclairage classique par des lampes LED (tennis couvert et terrain de football synthétique) : Approuvée**

Après avoir équipé en LED l'ensemble de l'éclairage public de toute la commune (zones d'activités et 2 groupes scolaires compris), il reste l'éclairage intérieur du court de tennis couvert et l'éclairage du terrain de football d'entraînement

Coût des réalisations :

Tennis couvert : 13 070.44 € HT

Terrain d'entraînement football : 9 843.44€ HT, Coût total HT : 22 913.88 €

Plan de financement :

Subvention fonds vert 35% : 8 019.86 €

Subvention Région 20 % : 4 582.78 €

Subvention département 25% : 5 728.47 €

Reste à charge commune : 4 582.77 €

Avance TVA : 4 582.78 €

**Délibération n° 15 : Délibération pour la signature d'une convention avec le SIARP pour la transmission de données pour la fiabilisation des fiches « tiers » : Approuvée**

Vu le règlement n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil en date du 27 avril 2016,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et ses décrets d'application,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'accélération et la simplification des démarches administratives qui induit le déploiement de l'espace numérique simplifié de l'utilisateur,

Considérant, à ce titre, que les directions des finances publiques fiabilisent les fiches « tiers » qui sont les documents qui recensent toutes les informations relatives à un usager à l'égard duquel l'administration détient une créance,

Considérant que, depuis le 24 octobre 2022, les titres comportant des tiers mal renseignés ne sont plus pris en charge,

Considérant que, pour lutter contre les risques de non-recouvrement des redevances eau et assainissement et des autres participations ou sanctions financières liées à son activité, le SIARP souhaite s'engager à mettre à jour toute sa base de données des tiers et a, pour ce faire, besoin de la pleine collaboration de l'ensemble de ses collectivités membres ou non et en particulier des communes, Considérant, dès lors, la nécessité de conventionner avec SIARP afin que puisse être transmis tous les éléments nécessaires au recouvrement de ses créances.

Le C.M. autorise la transmission au SIARP des données nécessaires à la mise à jour des fiches « tiers » au moyen de la convention annexée à la présente délibération et autorise M. le Maire à signer ladite convention annexée,

#### **Délibération n° 16 : Tarifs loto 2023 : Approuvée**

La date du loto est fixée le vendredi 14 avril

Le C.M. fixe le prix des différents produits proposés à la vente

#### **Délibération n° 17 : Réforme des règles de publicité des actes des collectivités Territoriales :**

##### **Approuvée**

M. le Maire propose de choisir la modalité suivante : publicité par forme électronique sur le site de la mairie pour la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel

#### **Délibération n° 18 : Demande d'emprunt : Approuvée**

M. le Maire informe le C.M. que la capacité d'autofinancement de la collectivité est insuffisante pour financer la totalité des investissements, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 600 000€

## **Le 10 mai 2023**

#### **Délibération n° 01 : Sollicitation d'une subvention pour la protection des bâtiments publics par vidéoprotection suite à un changement du devis : Approuvée**

M. le Maire informe le C.M. qu'il y a lieu de revoir la délibération n° 09/22 du C.M. du 06 juillet 2022, relative à la demande de subvention pour la protection des bâtiments publics par vidéoprotection. En effet, suite à une modification apportée au devis initial, il y a lieu de redélibérer pour déposer une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD).  
Coût d'installation 41700.00 € HT soit 50040.00 € TTC  
Plan de financement :  
Coût d'installation : 41 700.00 € HT  
Subvention Région 35% : 14 595.00 €  
Subvention Département 25% : 10 425.00 €  
Subvention FIPD 20% : 8 340.00 €  
Reste à la charge de la commune : 8 340.00 €

#### **Délibération n° 02 : Création postes saisonniers pour le mois de juin juillet et août 2023 : Approuvée**

Le C.M. décide de créer 2 postes occasionnels d'agent d'entretien aux espaces verts (1 en juillet et 1 en août) et 1 poste occasionnel pour juin et juillet d'agent administratif en remplacement du personnel en congé.

#### **Délibération n° 03 : Participation de la carte Imagine'r lycéens étudiants 2023-2024 : Approuvée**

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution d'une participation communale aux frais des cartes de transport IMAGINE'R. Cette aide est accordée aux familles des enfants fréquentant les établissements

publics ou sous-contrat. La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :

Pour les lycéens, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte IMAGINE'R,  
Pour les étudiants, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte IMAGINE'R,  
Sont exclus : les apprentis sous contrat de travail

#### **Délibération n° 04 : Participation de la carte CSB 2023-2024 : Approuvée**

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution d'une participation communale aux frais des cartes CSB, collège de Vigny. La participation de la commune aux frais de transport scolaire s'effectue selon le taux suivant :  
Pour les collégiens, la commune prend en charge 50 % du tarif de la carte CSB.

#### **Délibération n° 05 : Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus : Approuvée**

Conformément à la loi, un référent déontologue a été nommé. Il s'agit de Monsieur Philippe TISSIER et Madame Karine LE GOUHIR, pour exercer cette mission. Ces référents déontologues sont nommés à compter du 11/05/2023 pour la durée du mandat.

#### **Délibération n° 06 : Tarif des titres de transport du service d'Ile De France Mobilités pour le collège de Pontoise, Simone Veil Carte SCOL'R 2023-2024 : Retirée à l'ordre du jour**

## Le 9 juin

**Délibération n° 01 : Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 : Approuvée**

**Délibération n° 02 : Tarif du titre de transport du service d'Ile De France Mobilités « Scol'R » pour le collège Simone Veil 2023-2024 : Approuvée**

Un titre de transport annuel sera fourni par la commune. Le coût de la participation des parents est fixé à 103,52 € (après diminution du coût réel des participations du Conseil Départemental et d'Ile de France Mobilités). En cas de perte du titre de transport, le coût du duplicata sera de 20 euros.

## Le 29 juin 2023

**Délibération n°01 : Désignation des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 suite à l'annulation des élections du Conseil municipal du 9 juin : Approuvée**

Nom de la liste : Liste de l'exécutif; Suffrages obtenus : 15

Sont élus :

- Michel GUIARD, délégué
- Christine CHARPENTIER, déléguée
- Bernard DELTRUC, délégué
- Christine DELTRUC, déléguée
- Claude VAUTIER, délégué
- Sylvie TOUGNE CABES, suppléante
- David COPIER, suppléant
- Véronique AUFFRET, suppléante

## Le 26 octobre

**Délibération n°01 : Postes étude pour l'école primaire : Approuvée**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire d'actualiser certains taux pour des postes de vacataires et de rappeler les taux pour les enseignants, pour assurer les études surveillées.

Il informe également l'assemblée qu'il convient de créer deux postes supplémentaires en tant que vacataire, sachant que les enseignants ne sont pas présents chaque jour d'étude mais en alternance et pour pallier leur absence.

**Délibération n°02 : Approbation des nouveaux statuts du S.I.B.G.M (Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines) : Approuvée**

M. le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 07 septembre 2023, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de la modification de ses statuts.

La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Boissy l'Aillier. La notification aux communes est en date du 18 octobre 2023.

**Délibération n°03 : Rapport annuel 2022 de Véolia sur le prix et la qualité de l'eau : Approuvée**

M. le Maire rappelle aux conseillères et conseillers municipaux, qu'ils ont reçu le rapport annuel 2022 de Véolia sur le prix et la qualité de l'eau, pour lecture. Le C.M. valide le rapport annuel 2022 de notre délégataire Véolia.

**Délibération n°04 : Marché de Noël : reconduction des prix de 2022 : Approuvée**

La date du marché de Noël est fixée au samedi 09 décembre 2023. Le C.M. fixe le prix de vente des différents produits proposés sur les stands communaux.

**Délibération n°05: Enquête publique : avis du conseil municipal concernant l'implantation de Louis Vuitton sur les territoires d'Osny et Puiseux : avis défavorable**

M. le Maire, après lecture d'un résumé du dossier par Christine Charpentier en charge de la communication, fait le constat suivant :

La Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a fait le choix d'implanter des entreprises importantes de logistique ou de fabrication, le long de l'A15, sur les territoires de Puiseux et d'Osny (Renault, Louis Vuitton, Dassault). Ces choix, s'ils n'ont pas, apparemment, de grandes conséquences en terme de circulation pour les communes de la communauté d'agglomération, s'avèrent particulièrement dommageables pour notre commune, à cause non seulement d'une augmentation de la circulation en traversée de la commune, mais plus particulièrement des énormes camions qui ne respectent pas la limitation de tonnage à 7,5 Tonnes et qui viennent buter sur le passage du Moulin occasionnant des dégâts sur le mobilier public et sur les clôtures des riverains qui ne peuvent être remboursés par les assurances lorsqu'il n'y a pas de tiers identifié.

Chacun sait et plus particulièrement les riverains situés dans le périmètre du Moulin, que ce fut chaque jour, pendant de nombreux mois, une situation de blocage de la circulation par des camions voulant s'engager dans le passage du Moulin et allant chez Renault. Le C.M, compte tenu de ce qu'il précède, donne un avis défavorable à ce projet.

**Délibération n°06 : Procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition d'un terrain (une partie de la parcelle XA 109) en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'une aire de stationnement dans la zone industrielle : Approuvée**

Le C.M autorise M. le Maire à lancer une procédure de déclaration d'utilité publique, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle, située dans la zone industrielle du Coudrier, cadastrée section XA 109, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement d'une aire de stationnement.

**Le 11 décembre 2023**

**Délibération n°01 : Signature d'une convention avec le SDIS 95 pour la mise à disposition de l'application REMOcRA pour la gestion des points d'eau : Approuvée**

M. le Maire rappelle que la défense extérieure contre l'incendie a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Dans ce contexte, le SDIS administre une application informatique dénommée REMOcRA, recensant l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés du département du Val d'Oise. M. le Maire propose donc que la commune signe une convention avec le SDIS du Val d'Oise, pour l'utilisation de l'application REMOcRA, pour une durée de 5 ans, à compter de la date de signature de la convention.

**Délibération n°02 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour la caisse des écoles : Approuvée**

Le C.M. décide d'adopter à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable abrégé et précise que la nomenclature M57 s'appliquera au budget de la caisse des écoles.

**Délibération n°03 : Renouvellement de la délibération pour la mise à disposition du presbytère à titre gratuit pour le logement du prêtre : Approuvée**

Le C.M renouvelle la délibération de la mise à disposition du presbytère, à titre gratuit, pour le logement du prêtre qui est en fonction.

**Délibération n°04 : Fixation du mode de gestion des amortissements en M57 : Approuvée**

Pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, il n'y a pas d'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipements versées (compte 204) conformément aux articles R.2321-1, 28 du CGCT. Le C.M. décide de fixer les durées d'amortissements comme indiquées ci-dessous :

2041 Subvention d'équipement d'organismes publics : Compte 204182 bâtiments et installations : 30 ans  
2042 Subvention d'équipement personnes de droit privé : Compte 20422 bâtiments et installations : 30 ans  
Biens de faible valeur inférieur à 1 500 € : durée 1 an

**Délibération n°05 : Modification des statuts de la CCVC, validation de la modification apportée sur l'article 18-13 ruissellement : Approuvée**

M. le Maire informe le C.M que, par délibération en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts. Le C.M. approuve les statuts de la CCVC et autorise Madame la Présidente à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT

**Délibération n°6 : Modification de la participation de la commune à la mutuelle santé : approuvée**

M. le Maire rappelle au C.M. que la commune participe au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire, auxquelles les agents de la commune souscrivent. Cette participation a été mise en place depuis le 1er janvier 2013. M. le Maire propose donc de revoir le taux de participation de la commune pour le risque santé (cotisations santé) décide de fixer cette participation mensuelle de la commune à 60 %.

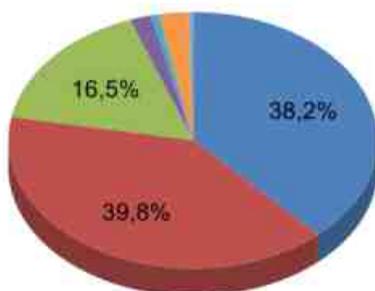


# LES BUDGETS

## Compte administratif communal 2022

### Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	652 314,22
Charges de Personnel	679 584,24
Autres charges gestion courante	282 487,63
Charges financières	32 175,14
Charges exceptionnelles	12 045,00
Atténuation de produits	44 266,00
Opération d'ordre transfert entre sections	8 735,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 709 607,23</b>



RECETTES	EUROS
Produits services, domaines et ventes div	134 756,35
Impôts et taxes	1 513 840,72
Dotations et participations	126 180,39
Autres produits de gestion courante	119 584,41
Atténuation de charges	6 892,59
Produits exceptionnels	11 997,66
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	224 523,58
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 137 775,70</b>

**Affectation des résultats sur 2023 après approbation du conseil municipal**  
 + 218 168,47 € affectés aux recettes de fonctionnement  
 + 210 000 € affectés en recette d'investissement

### Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Travaux aux écoles	98 113,52
Travaux d'enfouissement réseaux	2 332,30
Travaux de bâtiments	21 154,56
Travaux de voirie	51 552,17
Aménagement terrains & clôtures	22 808,95
Achat de matériels divers	12 881,06
Achat de terrain	195 376,14
Travaux église	20 556,80
Maison médicale	39 938,44
Travaux médiathèque	17 179,23
Agrandissement cantine	8 351,86
emprunts et dettes assimilées	116 559,62
Dotations fonds divers	2 378,32
Opérations patrimoniales	53 652,56
Solde négatif d'exécution reporté	181 415,70
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>844 251,23</b>

RECETTES	EUROS
Excédents de fonctionnement	200 000,00
Dotations Fonds divers Réserves	245 474,97
Subventions d'investissement	132 333,23
Dépôts et cautionnement reçus	790,00
Immobilisations corporelles	2 286,59
opérations d'ordre transfert entre sections	3 849,41
Opérations patrimoniales	53 652,56
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>638 386,76</b>

**Affectation des résultats sur 2023 après approbation du conseil municipal**  
 - 205 864,47€ en report de dépenses d'investissement

## Compte administratif - EAU 2022

### Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	
Dotation aux amortissements	
Opérations d'ordre entre sections	28 924,90
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>28 924,90</b>

RECETTES	EUROS
ventes produits fabriqués, prestations	39 026,15
Opérations d'ordre entre sections	19 610,72
Excédent reporté	112 135,67
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>170 772,54</b>

**Affectation des résultats sur 2023 après approbation du conseil municipal**  
 +141 847,64 € en recettes d'exploitation, reporté compte 002

### Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Emprunts et dettes assimilées	993,32
immobilisations corporelles	51 258,70
Opérations d'ordre entre sections	19 610,72
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>71 862,74</b>

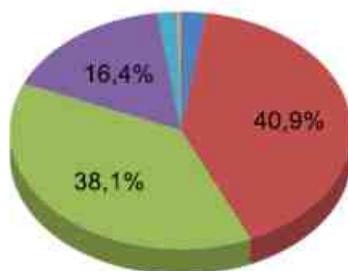
RECETTES	EUROS
Dotation Fonds de réserves	
Subventions d'investissement	
Opérations d'ordre entre sections	28 924,90
Solde d'exécution reporté	198 439,66
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>227 364,56</b>

**Affectation des résultats sur 2023 après approbation du conseil municipal**  
 + 155 501,82 € excédent d'investissement reporté compte 001

## Budget communal - 2023

### Section FONCTIONNEMENT

DEPENSES	EUROS
Attenuations de produit	46 000,00
Charges à caractère général	788 653,47
Charges de Personnel	734 300,00
Autres charges gestion courante	315 900,00
Charges financières	35 000,00
Charges spécifiques	6 000,00
Dotations provisions	1 000,00
Virement à la section d'investissement	250 000,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 176 853,47</b>



RECETTES	EUROS
Atténuations de charges	10 100,00
Produits des services	151 200,00
Impôts et taxes	689 541,00
Dotations et participations	100 848,00
Autres produits de gestion courante	138 100,00
fiscalité locale	868 896,00
Résultat reporté	218 168,47
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 176 853,47</b>

### Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Travaux aux écoles	140 000,00
Achat de matériel divers	60 500,00
Aménagement terrains & clôtures	109 641,46
Travaux de voirie	70 000,00
Travaux de bâtiments	35 000,00
Achat de terrains	80 000,07
Rénovation d'éclairage	5 000,00
Plantations	8 000,00
Réfection des 2 terrains de tennis	230 000,00
Réfection terrain de football	120 000,00
vidéo protection	52 000,00
Voie au Réal	200 000,00
Maison médicale	510 000,00
Extension parking maison médicale	205 000,00
plateforme de fitness	45 000,00
Remboursement d'emprunts	120 000,00
Dotations fonds divers	3 000,00
solde d'exécution reporté	205 864,47
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>2 199 006,00</b>

RECETTES	EUROS
dotations, fonds divers, réserves	156 000,00
Subventions d'investissement	785 206,00
Emprunts et dettes assimilées	797 800,00
Excédent de fonctionnement	210 000,00
Virt de la section fonctionnement	250 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 199 006,00</b>

## Budget Eau - 2023

### Section EXPLOITATION

DEPENSES	EUROS
Charges à caractère général	78 943,80
Charges financières	1 000,00
Virement à la section investissement	75 000,00
Opération d'ordre transfert entre sections	31 514,56
Dépenses imprévues	10 000,00
<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>196 458,36</b>

RECETTES	EUR
Vente de produits fabriqués, prestations	35 000,00
Opération d'ordre transfert entre sections	19 610,72
Excédents antérieurs reportés	141 847,64
<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>196 458,36</b>

### Section INVESTISSEMENT

DEPENSES	EUROS
Immobilisations corporelles	260 405,66
Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Opération ordre transfert entre sections	19 610,72
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>281 016,38</b>

RECETTES	EUROS
Virement de la section d'exploitation	75 000,00
Opération ordre transfert entre sections	31 514,66
Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00
Solde d'exécution positif reporté	155 501,82
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>281 016,48</b>

# PRINCIPALES RÉALISATIONS 2023

## ACHAT DE TERRAINS

A la suite de l'achat d'un terrain de 5000 m<sup>2</sup> en 2022, proche de la Maison pour tous, nous avons acheté un terrain de 1800 m<sup>2</sup> qui jouxte la maison pour tous. Ces achats sont des réserves pour des besoins à venir et améliorer à terme le stationnement autour du tennis et de la maison pour tous.

## ACHAT DE MATÉRIELS

Matériel informatique pour les écoles et matériel de verbalisation notamment pour les stationnements gênants et dangereux.

## TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

Création de sas dans les deux écoles pour diminuer les pertes énergétiques.

Création d'un préau à l'école maternelle.

Changement des sols carrelés par du sol souple dans toutes les classes de l'école primaire.

## VOIRIE

Aménagement et réfection complète de la voirie chemin de Puiseux et Chaussée Jules César dans le quartier de Réal.

Réalisation d'une dizaine de bateaux pour les constructions neuves

Pose de miroirs dans les endroits les plus dangereux, et diverses réparations et aménagements de voirie et de signalisation.

## STADE

Réalisation d'un plateau sportif de fitness à côté du terrain de basket.

## EXTENSION DU CENTRE MÉDICAL

Trois cabinets supplémentaires achevés en novembre. Léger retard dû à la défaillance d'un fournisseur.

## SÉCURITÉ (Pose de caméras)

La première phase a été réalisée en novembre/décembre après l'obtention de l'accord préfectoral et des subventions. La mise en service est prévue en fin d'année 2023. Parmi les points vidéos installés, nous avons des caméras sur la Mairie pour le contrôle du stade et une partie de la rue de la République, les entrées et sorties de la



commune, le carrefour des rues de la République et Ferdinand Jacob, le centre médical avec son environnement et les entrées et sorties de la zone d'activités et de Boissy.

## DIVERS

Pose de la fibre aux écoles, au centre médical et à la mairie.

# PROJETS 2024

**Ces projets ne pourront être réalisés que si nous obtenons les subventions demandées, nécessaires pour le financement.**

## **ÉCOLES**

Isolation des toitures des deux écoles et si le budget le permet : remplacement progressif des ordinateurs de l'école élémentaire.

## **STADE**

Réalisation d'un drainage et réfection complète du terrain de football.

## **VOIRIE**

Divers travaux de signalisation, d'amélioration de la voirie et de réalisation de bateaux.

Suite à l'essai concluant de la pose de feux tricolores au passage du moulin, le conseil départemental va procéder à l'installation de feux fixes probablement au 1<sup>er</sup> semestre 2024, sans doute avec des emplacements sensiblement différents, la commune prenant en charge leur entretien et le raccordement avec Enedis.

A l'heure où j'écris ces lignes, j'ignore dans quel délai sera réalisée l'aire de retournement pour les poids lourds, route de Puiseux (seul moyen de les dissuader de traverser notre village). (Probablement fin 2024/ début 2025)

## **CENTRE MÉDICAL**

Réalisation d'un parking complémentaire de 25 places environ.

Amélioration paysagère du terrain.

## **TENNIS**

Les subventions demandées pour la réfection complète des deux courts plein air n'ayant pas été accordées, un nouveau dossier sera déposé.

L'étude pour la réalisation d'un deuxième tennis couvert est lancée.

## **MAIRIE**

Dépose d'un nouveau dossier pour l'isolation du grenier.

## **SÉCURITÉ**

Suite à la mise en place de la première phase du dispositif de vidéoprotection, une seconde étude est en cours pour le compléter. Nous allons demander l'autorisation d'un nouveau programme de pose de caméras pour amplifier le contrôle des entrées et sorties du bas de Boissy notamment.

## **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Lancement de la procédure de révision du PLU

# LA COMMISSION ANIMATION

**Exposition Nature (23 au 26 mars) :** Très belle exposition qui a permis aux enfants de l'école de découvrir la vie des insectes, papillons ... Le public venu très nombreux a également apprécié cet évènement. Encore un grand merci aux exposants et à Jackie Papillon. Une nouvelle exposition sera organisée en 2024



## Concerts à l'église des 22 avril et 27 mai

Le public a apprécié le concert de Gospel et celui des amis d'Hélène de Montgeroult. Les chants et les instruments s'accrochent très bien avec l'acoustique de notre église Saint André.



## Week end des peintres les 20 et 21 mai.

Une fois encore, le week-end des peintres (Petits et grands) a rencontré un vif succès. La météo était de la partie et le public a répondu présent à l'exposition et au vernissage. Il a été très difficile, une fois encore, de départager les artistes.





### La journée du Patrimoine

Le parcours dans Boissy a permis de découvrir grâce aux anciennes photos l'évolution de notre village. Le sculpteur, M Alagile a fait découvrir son art. Le public a pu s'initier à la sculpture. Un grand merci à tous !



### Marché de Noël le 9 décembre

Malheureusement, la météo n'était pas au rendez-vous. C'est pourquoi, nous avons dû annuler la structure gonflable et le feu d'artifice qui sera reporté en 2024. Mais grâce aux exposants, aux membres de la commission fortement mobilisés, à la présence des ânes et du petit train, la journée s'est bien déroulée.



Nous préparons de nouvelles animations pour 2024

Le 30 juin 2024 se dérouleront les jeux olympiques à Sagy (façon Grèce antique). 20 communes seront présentes dont Boissy l'Aillerie. Les enfants, ados, adultes sont les bienvenus pour participer et représenter notre village. Pour vous inscrire, envoyez-moi vos coordonnées à l'adresse suivante : [claud.vautier.mairie@orange.fr](mailto:claud.vautier.mairie@orange.fr). Je vous tiendrai informé(e) de l'évolution de l'événement.

Toute l'équipe de la commission animation vous souhaite une Bonne Année 2024

**Claude Vautier**  
Adjoint délégué à la commission Animation

# LE CCAS



Repas des anciens en avril

L'une des fonctions du CCAS est de mettre un peu de « Baume au cœur » notamment aux seniors isolés.

Aussi, nous avons convié les buxériens âgés de 65 ans et plus au café gourmand qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur avec les artistes de la troupe « Le Pétillon » qui ont animé cet après-midi du 3 décembre.

Monsieur le Maire a remis le colis de Noël aux personnes qui en avaient fait la demande.



Café Gourmand en décembre

Mais n'oublions surtout pas que la mission première du CCAS est de ne laisser personne sur le chemin de la solitude et de l'indifférence. Pour cela, nous avons besoin de chacun et chacune d'entre vous pour nous alerter.

**Christine DELTRUC**  
Adjointe déléguée au CCAS



# LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Centre de P.M.I. Terrasse de la Ravinière. Bâtiment 11. Rue du Général de Gaulle 95520 Osny  
Tél. : 01 30 31 07 83

Puéricultrice : Madame DISCOUR Anne - Permanence le mardi matin (sur rendez-vous)

Coordinatrice Petite Enfance - Communauté de Communes Vexin Centre  
Sandra ALLEMAND - 01 30 39 23 34

Relais Assistantes Maternelles : Martine JOUEN – Eunice FROGER  
10bis, Boulevard Gambetta. 95640 Marines Tél. : 01 30 39 68 77  
1 rue de Rouen 95450 VIGNY Tél. : 01 30 39 45 85

Lieu d'Accueil Enfants Parents – Laetitia MONTREUIL

Mme ANDURAND Christel  
10 rue du Four à Chaux  
06 70 59 64 71

Mme BERTHY Séverine  
15 chemin de Montgeroult  
01 34 42 76 64

Mme BULCOURT Caroline  
11 Allée des Moulins  
01 34 66 93 24

Mme CHIGNON Claire  
25 Allée des Moulins  
06 70 70 08 67

Mme GAZIO Lucie  
21 rue de la République  
07 49 60 05 99

Mme MINEAU Sandrine  
32 rue du Haut Bourg  
01 34 66 92 12

Mme NAUMANN Christine  
6 chemin de Montgeroult  
06 66 26 95 85

Mme PEEMANS Victoria  
28 rue de la République  
06 64 70 34 83

Mme ROMET Corinne  
01 rue Henri Guyétand  
01 34 66 95 67



# LES AFFAIRES SCOLAIRES

La caisse des écoles en partenariat avec l'association « Croq'lecture » a permis la venue d'un auteur-illustrateur dans les classes des écoles maternelle et primaire les 1<sup>er</sup> et 2 juin.

Ainsi, chaque classe a bénéficié d'un échange avec l'auteur-illustrateur. Les enfants ont pu poser des questions sur les livres étudiés auparavant en classe et ils ont pu ensuite participer à un atelier de dessin.

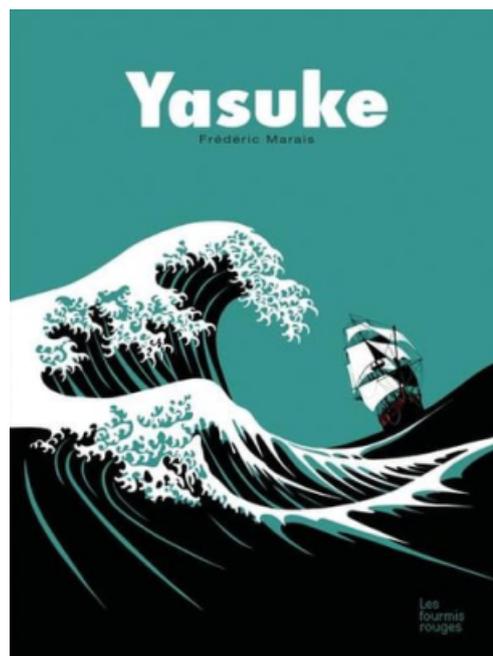
Les classes de CM1, CM2 et CE2 ont travaillé avec M. Frédéric Marais sur le livre « Yasuke » et ils ont appris à dessiner une vague.

Tandis que les classes maternelles et les CP ont pu travailler avec Mme Delphine RENON sur le livre « Tranquille comme Fossile ». Ils ont pu dessiner des cadeaux pour le crocodile Fossile.

Les élèves pouvaient ensuite se rendre au salon du livre jeunesse de Magny en Vexin organisé par l'association « Croq'lecture » pour acheter ou faire dédicacer leurs livres par ces mêmes auteurs et illustrateurs présents sur le salon.

Nous espérons pouvoir poursuivre cette activité dans les classes pour les années à venir afin de développer une appétence pour les livres et la lecture dès le plus jeune âge.

Cette année le salon du livre jeunesse de Magny en Vexin se tiendra le 25 mai 2024.



**Christine DELTRUC, Adjointe déléguée**  
**Emmanuelle MAES, Conseillère municipale**

## LES EFFECTIFS DES ÉCOLES

### **Ecole maternelle dirigée par M. LAMUE**

M. LAMUE et Mme DE MUYNCK	Petits	27 élèves
M. BLONDEL	Moyens	24 élèves
Mme ZWOZNIAK et Mme CARVALHO	Moyens-Grands	20 élèves
M. ALONSO	Grands	21 élèves

### **Ecole élémentaire dirigée par Mme BOSTEAU**

Mme BOSTEAU	CP	16 élèves
Mme BARTHON	CP-CE1	25 élèves
M. CHARMOT et Mme DROUAIN	CE1-CE 2	24 élèves
M. RUBILLON	CE2-CM1	25 élèves
Mme CELLIER	CM1-CM2	25 élèves
Mme LEFEVRE	CM2	24 élèves

# LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

## 2023-2024

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Vacances d'hiver	Fin des cours : <b>samedi 17 février 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 mars 2024</b>	Fin des cours : <b>samedi 24 février 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 11 mars 2024</b>	Fin des cours : <b>samedi 10 février 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 26 février 2024</b>
Vacances de printemps	Fin des cours : <b>samedi 13 avril 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 29 avril 2024</b>	Fin des cours : <b>samedi 20 avril 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 6 mai 2024</b>	Fin des cours : <b>samedi 6 avril 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 22 avril 2024</b>
Vacances d'été	Fin des cours : <b>samedi 6 juillet 2024</b>		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.

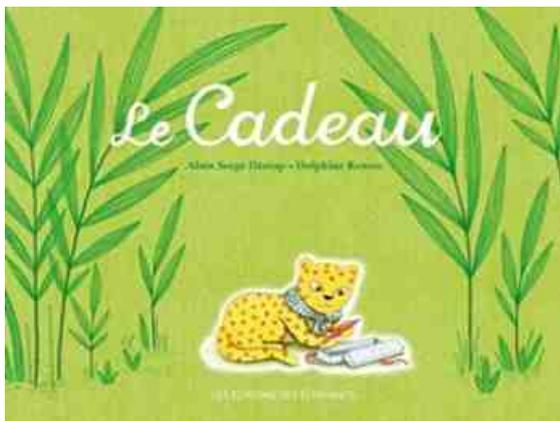
## 2024-2025

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2024		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : <b>lundi 2 septembre 2024</b>		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : <b>samedi 19 octobre 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 4 novembre 2024</b>		
Vacances de Noël	Fin des cours : <b>samedi 21 décembre 2024</b> Reprise des cours : <b>lundi 6 janvier 2025</b>		
Vacances d'hiver	Fin des cours : <b>samedi 22 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 10 mars 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 8 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 24 février 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 15 février 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 3 mars 2025</b>
Vacances de printemps	Fin des cours : <b>samedi 19 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 5 mai 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 5 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>mardi 22 avril 2025</b>	Fin des cours : <b>samedi 12 avril 2025</b> Reprise des cours : <b>lundi 28 avril 2025</b>
Vacances d'été	Fin des cours : <b>samedi 5 juillet 2025</b>		

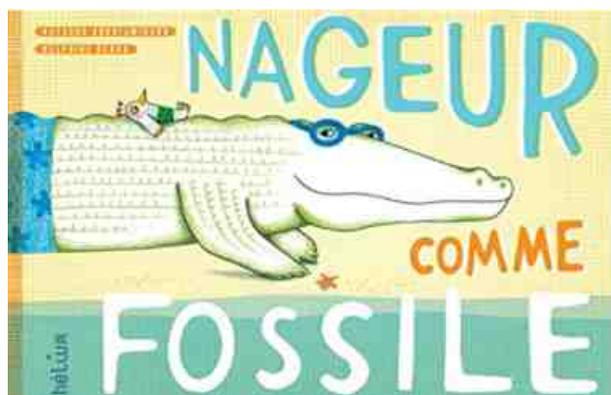
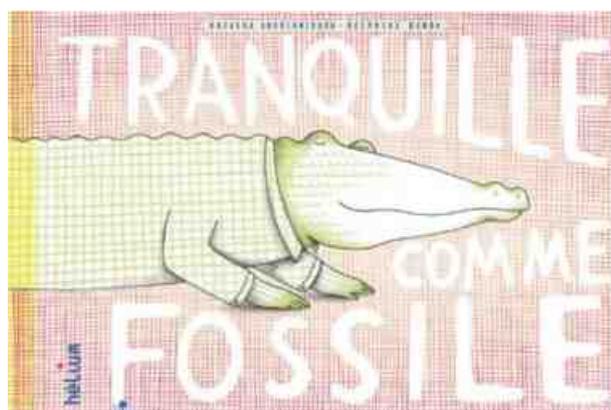
Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.  
Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

# LA VENUE DE DELPHINE RENON À L'ÉCOLE, JUIN 2023

Au mois de juin, Delphine Renon est venue dans notre classe et dans les autres classes de l'école. Elle est autrice et illustratrice. Nous avons lu plusieurs livres qu'elle a illustrés :



des livres musicaux sur Mozart, Vivaldi et d'autres musiciens célèbres, Le cadeau, qui parle d'un léopard qui reçoit le plus beau des cadeaux : un stylo, parce qu'il peut apprendre à écrire et à dessiner tout ce qu'il veut. Nous avons adoré l'histoire de Fossile le crocodile qui s'appelle Tranquille comme fossile, qui a une suite Nageur comme Fossile.



Nous avons travaillé sur les prénoms des personnages qui sont rigolos parce qu'ils riment avec le nom de l'animal : Barbio le blaireau, Clapin le lapin, Lardon le cochon, Rapidu la tortue et tous leurs camarades, 25 au total. Nous avons appris que le nom de l'animal parle de quelque chose de cet animal (la barbiche du blaireau, le clapier du lapin, le lard du cochon, la lenteur de la tortue...). Pour fossile, c'est parce que les crocodiles restent longtemps immobiles, comme les fossiles d'animaux.



Quand nous sommes allés en sortie à Biotropica, nous avons vu des crocodiles qui ne bougeaient pas, comme Fossile. Du moins pas jusqu'à la fin du livre... Mais nous vous laissons le découvrir si vous voulez ! Delphine Renon nous a expliqué comment elle faisait ses illustrations, elle nous a montré ses croquis.



Et elle nous a aussi montré comment décalquer un dessin sur une fenêtre pour refaire le même dessin plusieurs fois. Elle nous a appris à dessiner des cadeaux, que nous avons collés sur le dos de Fossile, comme dans l'histoire, sauf que Fossile porte ses amis sur le dos. Elle avait dessiné Fossile exprès pour nous sur une grande feuille !

Nous avons fait la surprise à Delphine Renon (l'illustratrice, pas la maîtresse qui a le même prénom !) de l'accueillir avec les masques des animaux qu'il y avait dans Fossile et que nous avons coloriés.



Et voilà notre Fossile avec les cadeaux que nous avons dessinés et mis sur son dos ! C'était trop bien !



Note de la maîtresse : J'en profite pour remercier la mairie de Boissy l'Aillierie et l'association Croq'lecture de Magny-en-Vexin qui ont financé la visite de Delphine Renon !

**Les élèves de la classe de Petite et Grande Section de Sophie Zwozniak**



# LA MÉDIATHÈQUE

De nombreuses activités variées et enrichissantes ont rythmé l'année 2023 à la médiathèque de Boissy l'Aillerie. Il y en a eu pour tous les goûts et tous les âges !

- Ateliers de robotique : En janvier, nous avons eu le plaisir de vous faire découvrir les petits robots Thymio, prêtés par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise. Ces robots ludiques et éducatifs vous ont permis de vous initier à la programmation et à la logique tout en vous amusant.

- Contes en forêt : La médiathèque s'est transformée en forêt le temps d'une après-midi pour accueillir Sophie l'écureuil et Gilles l'ours, deux personnages attachants qui ont raconté leurs aventures aux enfants. Un moment de magie pour les petits et les grands.

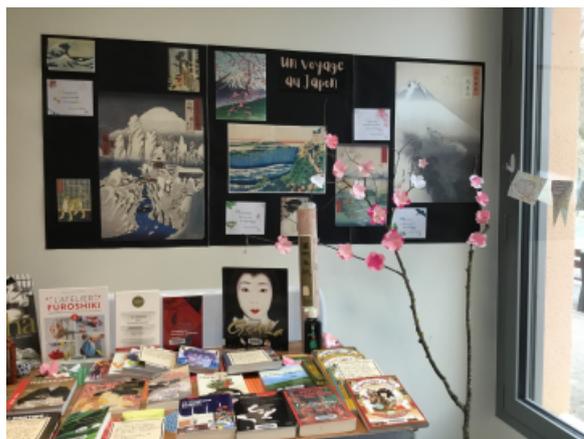
- Voyage au Japon : Le printemps a été placé sous le signe du Japon, avec une exposition, une sélection de livres et des ateliers d'écriture de haïkus. Les classes ont participé à ces ateliers et ont décoré les murs de la médiathèque de leurs éventails/poèmes.

- Anniversaire des 20 ans de la médiathèque : Le temps fort de cette année fut la célébration des 20 ans de notre médiathèque. A cette occasion, nous vous avons proposé un spectacle de marionnettes, un concours de nouvelles et un buffet musical. Le concours de nouvelles a révélé les talents d'écriture des participants, dont les lauréats ont été présentés lors de la soirée des 20 ans. Soirée qui s'est clôturée par un buffet animé par un saxophoniste dans une ambiance festive et conviviale.

En dehors de ces activités « tout public », les classes maternelles et élémentaires ainsi que les assistantes maternelles ont bénéficié d'animations tout au long de l'année sur des thèmes aussi variés que l'écologie, les poissons, l'œuvre de Michel Ocelot, etc.

Nous espérons que vous avez apprécié ces activités et que vous serez nombreux à nous rejoindre pour les prochaines. La médiathèque est un lieu de culture, de partage et de découverte ouvert à tous. N'hésitez pas à venir nous rendre visite et à vous tenir informés de notre programme en suivant notre page Facebook.

A bientôt !



# L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES BUXÉRIENS

L'Association de Parents d'Élèves Buxériens (APEB) est une association active, indépendante des écoles et apolitique. Nous sommes tous parents d'élèves bienveillants et bénévoles.

L'APEB a pour rôle d'informer les familles sur la vie des écoles et de la classe. Elle représente les parents d'élèves aux Conseils d'Écoles et assure ainsi le lien entre les différents acteurs : parents, enseignants et municipalité.

L'association organise ou participe également tout au long de l'année à des événements extra-scolaires : brocante, vente de chocolats, gâteaux, ...

Grâce à ces actions, l'APEB contribue au financement des projets pédagogiques des écoles, à l'achat de matériels et aux sorties : poulailler, récompenses pour la participation des enfants au cross des écoles, séances de sciences, cadeaux de bienvenue pour les enfants de petite section de maternelle et de bonne continuation aux élèves de CM2 et GS

Nous avons aussi mis en place plusieurs partenariats afin d'offrir aux familles la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels sur différents services : My Dreamland, Block Out, rentréediscout.com, ludilabel, A qui S,...

L'année 2023 s'est terminée par un changement du bureau. Mme Bertheau n'ayant plus ses enfants scolarisés à Boissy L'Aillerie, elle a en effet laissé sa place de présidente en septembre. La nouvelle équipe prend donc ses marques en cette fin d'année.

Dans cette nouvelle année de transition, nous souhaitons accentuer le lien entre l'association et les parents d'élèves en organisant des rencontres et des cafés-parents afin de nous retrouver pour échanger.

Notre objectif est aussi de faciliter la participation des parents au sein de l'école en leur donnant la possibilité de s'exprimer et d'avoir des informations sûres.

Pour se faire, l'APEB est à votre écoute physiquement (vous pouvez identifier les membres du bureau ainsi que les représentants de parents d'élèves grâce au trombinoscope ci-dessous), par mail [parentboissy@gmail.com](mailto:parentboissy@gmail.com) ou via la page Facebook APE Boissy-l'Aillerie.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, idées ou préoccupations.

Nous sommes toujours à la recherche de talents et toutes les compétences sont les bienvenues à hauteur des disponibilités de chacun(e).



## Membres du bureau :

Aude PIGOTT, Présidente  
Amandine DAROUX, Trésorière  
Erwan DELAIRE, Secrétaire

## Liste des parents représentants :

Classe de PS : Mickael ANTONIO et Armony ANCEL  
Classe de MS : Marilyne DELGADO et Ophélie PICARD  
Classe de MS-GS : Fanny BEZOTEUX et Anaïs GICQUEL  
Classe de GS : Soufiane AMRI et Anne-Constance HAUET  
Classe de CP : Kilian HENRI et Myriam AROUR  
Classe de CP-CE1 : Aude PIGOTT et Mathieu DUPRESSOIR  
Classe de CE1-CE2 : Claire CHIGNON et Sandrine BERNON  
Classe de CE2-CM1 : Amandine DAROUX  
Classe de CM1-CM2 : Erwan DELAIRE et Sonia GUYON  
Classe de CM2 : Aurélie BAUCHET et Sandrine FERREIRA



# LES PETITES CANAILLES



L'association de loisirs et périscolaire « **Les Petites Canailles** » accueille les enfants scolarisés âgés de 3 à 12 ans.

Nous proposons des activités manuelles, sportives et des sorties culturelles encadrées par une équipe d'animation diplômée .

Au centre de Boissy l'Aillerie, nous accueillons les enfants dans les locaux des écoles maternelle et élémentaire.

Notre capacité d'accueil est de 75 places. (40 maternelles et 35 élémentaires).

## LES HORAIRES D'OUVERTURE

- Période de vacances scolaires
  - Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00Fermé les 3 premières semaines d'août et dernière semaine de l'année.

- Mercredi (période scolaire)
  - De 7h30 à 19h00
  - Demi-journée matin 7h30 à 13h30
  - Demi-journée après-midi de 11h30 à 19h00

L'accueil du matin se fait entre 7h30 et 9h30 et le départ le soir entre 17h00 et 19h00.

- Périscolaire
  - Le matin de 7h00 à 8h30
  - Le soir de 16h30 à 19h
  - L'après étude de 18h à 19h

Le départ, le soir, se fait à partir de 17h00 après le goûter.

### Ligne directe Boissy :

Christelle FLORIN, Directrice de l'Association

Tel : 01.34.42.17.91 /06.20.80.05.40

Mail : ass.petitescanailles@free.fr

### Ligne directe :

Frédérique GOURDON, Directrice ALSH

Tel : 01.34.42.17.91

Mail : ass.petitescanailles2@gmail.com



Modalités d'inscription : Dossier d'inscription à imprimer sur le site internet Puis nous le transmettre. Ensuite, les inscriptions se font directement sur un espace personnel via notre portail famille.

Frais d'adhésion annuelle : 30 € par famille

Tarifs (selon les impôts) et à l'heure : 1.15€ à 1.95 €/heure (la journée avec goûter compris)  
Périscolaire 1.65€ à 1.75€ + Goûter 1.20€

Moyen de paiement : Prélèvement /virement /chèque (Cesu, chèques vacances)

**Retrouvez toutes les informations sur notre site Internet i <https://www.lespetitescanailles-site.fr/>**

# LA MAISON POUR TOUS



L'association, créée en 1977, a pour vocation d'animer la vie sociale en promouvant et soutenant les animations éducatives, sportives et culturelles.

Ce sont plus de 60 heures de cours par semaine, pour 34 activités qui sont proposées à tous, enfants et adultes : baby gym, baby 3pom et adultes, capoeira, théâtre enfants, dessin, échecs, danse country et modern jazz, yoga, sophrologie, pilates, judo enfant, marche nordique, taiji quan, musique (guitare et piano), généalogie, zumba enfants et adultes, danse de salon, qi-gong, gymnastique senior, hip hop, couture, tricot, ateliers créatifs, arts du cirque et jeux de société Cette année une nouveauté pour les enfants de 5 à 10 ans : **l'enseignement ludique de l'anglais.**



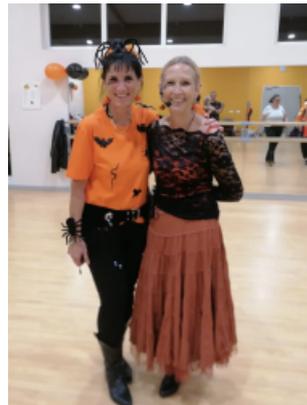
Venez nous découvrir lors de la journée des associations, qui a lieu, chaque année, début septembre. Vous avez aussi la possibilité de vous inscrire en cours d'année. Un nombre minimum de participants est requis pour le maintien d'un cours



En dehors des cours hebdomadaires, des stages ouverts à tous (adhérents ou non) sont programmés toute l'année (week-end et vacances scolaires). La MPT organise aussi

des manifestations ponctuelles, telles que la brocante (7 avril 2024), thé dansant ... Tenez-vous informés en visitant notre site internet : [www.mptboissy95.com](http://www.mptboissy95.com)

La MPT est une association gérée uniquement par des bénévoles. Nous ne pouvons vivre que grâce au dynamisme et à l'investissement de tous ceux qui la composent. Votre soutien et votre fidélité sont essentiels. Nous ne pouvons assurer seuls l'organisation des différentes manifestations nécessaires à l'équilibre financier de l'association. Soutenez-nous en donnant un peu de votre temps, ne serait-ce qu'une heure. Si vous êtes volontaires, faites-vous connaître à Valérie, notre secrétaire, ou par courriel [mptboissy95@orange.fr](mailto:mptboissy95@orange.fr). et/ou en faisant un don. Depuis cette année **tout don à notre association donne droit à déduction fiscale.**



Vous pouvez aussi intégrer le Conseil d'administration. Tous les ans un tiers des membres est renouvelé lors de l'assemblée générale qui se tiendra en juin 2024.

**Le Président, Jean-Luc BLIN et l'équipe MPT**



# BIENVENUE AU TCB !



Petits et grands, venez pratiquer ce sport merveilleux qu'est le Tennis. Nous vous accueillons tout au long de l'année soit pour prendre des cours soit pour jouer entre amis ou pourquoi pas faire les deux !

Nous disposons d'un court couvert en green set ainsi que de deux courts extérieurs en quick. Les cours collectifs sont assurés par Benoît notre moniteur diplômé d'état, d'octobre à juin.

Un large choix de pratiques est offert en fonction des envies de chacun :

- Le tennis pour adhérent libre, qui permet à toute personne de venir jouer quand elle en a envie, et de bénéficier de l'ensemble des structures.

- Le tennis pour les plus jeunes, autour du mini tennis, de 3 ans à 5 ans, le midi tennis pour les 5 à 8 ans, et enfin l'école de tennis pour les enfants de 8 ans et plus.

- Pour les adolescents et les adultes, un programme adapté et à la carte leur permet de pouvoir prendre des cours en groupe ou individuellement, de participer au centre d'entraînement mis en place par l'encadrement sportif.

Des stages multisports pendant les vacances scolaires sont aussi proposés pour tous les âges, tous les niveaux et même à ceux qui ne sont pas adhérents !

A cela s'ajoute une salle de remise en forme comprenant un large choix de matériels (rameur, tapis de course, vélo traditionnel et elliptique...).

Depuis la saison passée, nous avons ajouté à notre offre des cours de cross training dispensé par Kylian pour garder la forme tout au long de l'année ! 2 sessions sont maintenant proposées cette année.

Notre club est avant tout un endroit où il fait bon vivre avec une équipe de bénévoles qui est toujours là pour faire que notre club fonctionne bien à tous les niveaux. Tout au long de l'année, nous organisons différentes manifestations telles que fête de Noël ou de Pâques pour les petits, Tennis dans le noir, galette des rois, soirée Badminton pour les plus grands.

Alors venez-vous laisser tenter et découvrir notre club lors de la journée « découverte » qui sera organisée cette année **au mois de juin 2024.**

**Christophe DAZIN**  
Président du TCB  
[tcbuxerien@wanadoo.fr](mailto:tcbuxerien@wanadoo.fr)  
**06 20 34 87 51**

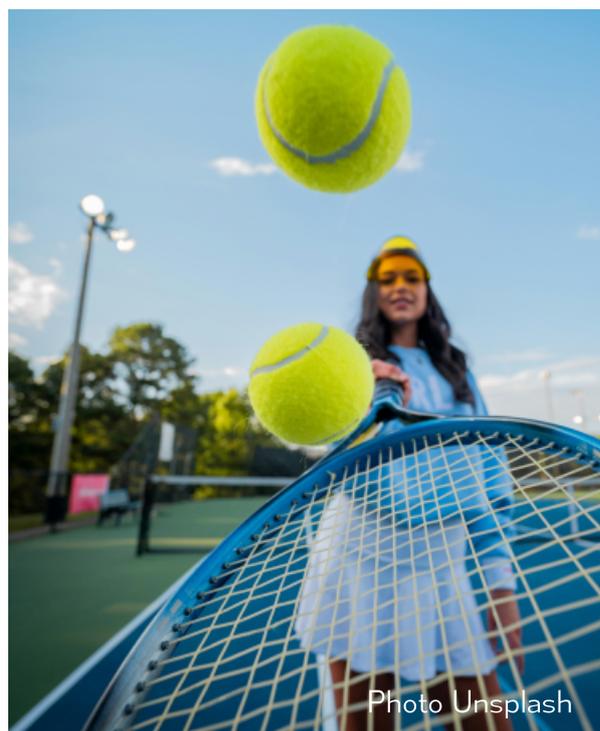


Photo Unsplash

# LE CLUB DU BEL AUTOMNE



Notre Club est fort de 64 adhérents dont 17 nouvelles adhésions pour 2023.

Nous avons organisé nos traditionnels repas le 2ème mercredi des mois de janvier, mars, mai, juin, octobre et décembre.

Ces repas se déroulent dans la salle polyvalente avec une participation moyenne de 40 inscrits.

## Nos sorties :

### - 16 avril Holiday on Ice

34 personnes ont assisté au spectacle "supernova" à l'Aren Ice de Cergy.

### - 26 juin bus amphibie

33 personnes ont embarqué à bord de "Marcel le Canard" pour découvrir les monuments de la rive droite de Paris et faire un "splash" dans la Seine à hauteur de l'Île Monsieur face au parc de Saint-Cloud.

Une expérience mémorable avec un guide plein d'humour.

La sortie s'est terminée par un café gourmand au restaurant Le Vauban face au dôme des Invalides.

### - 19 septembre Croisière gourmande

40 personnes ont embarqué pour une croisière déjeuner sur l'Ourcq à bord de la péniche Clignon à Sully la Poterie dans l'Aisne. Au cours du repas, nous avons découvert des paysages bucoliques.

Au retour, nous avons assisté à un spectacle d'artistes transformistes dans un univers poétique plein de dérision et d'humour, strass et paillettes.

### - 25 novembre théâtre

39 personnes pour voir "Une idée géniale" au théâtre Michel à Paris.

L'année 2023 a été riche en événements ! Nous envisageons pour 2024 nos traditionnels repas et 4 sorties touristiques ou spectacles.

Notre cotisation annuelle est de 20 euros.

Si vous souhaitez nous rejoindre merci de contacter Monsieur Perrier au 01 34 66 91 97 ou Monsieur Arnaud au 06 09 30 44 54

C'est avec plaisir que nous vous accueillerons.





## L'ÉTOILE SPORTIVE DE BOISSY

Bonjour à tous,

Toujours heureux de vous retrouver, cette année encore, avec des enfants supplémentaires au sein de nos équipes.

Le terrain synthétique y est pour beaucoup.

Nous remercions, une fois encore, la municipalité pour la belle réalisation de cet espace de jeu.

Pour le terrain en herbe, toujours impraticable en l'état, nous attendons sa remise en état. Nous espérons qu'une solution pérenne sera trouvée, en concertation avec la municipalité, dans les meilleurs délais.

Nous en profitons pour rappeler, une fois de plus, que le terrain synthétique est ouvert à toutes et tous, et nous demandons que cette infrastructure soit respectée (Propreté et comportement).

Il en va de même pour les créneaux d'entraînements réservés aux licenciés. Pour cela, des panneaux ont été mis en place, avec

les horaires afin que ceux-ci soient visibles et connus de tous.

Nous poursuivons ainsi nos ententes avec le club de Chars pour nos jeunes pratiquants, ainsi qu'Osny pour nos plus anciens.

Je remercie les Présidents et leurs équipes dirigeantes pour leur accueil chaleureux.

Nous remercions aussi l'ensemble des bénévoles (entraîneurs, dirigeants, parents), pour leur présence et l'aide qu'ils nous apportent.

Que l'esprit sportif et le respect de chacun (partenaires, adversaires, arbitres, bénévoles, spectateurs), restent toujours la devise de notre club.

Allez les verts, allez Boissy

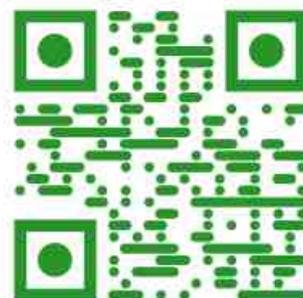
**Les membres du bureau : Anne Guézou, Kilian Henri, Cyrille Guézou.**

# LE SIARP

Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région Cergy-Pontoise et du Vexin



Centre technique syndical à Saint-Ouen-L'Aumône



Si vous souhaitez vous raccorder au réseau d'assainissement, ou en cas de problème constaté sur le réseau, le S.I.A.R.P (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise), est votre seul interlocuteur.

## S.I.A.R.P.

**73, rue de Gisors**

**95300 Pontoise**

Site Internet : [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)

Bureaux :

Tél. 01 30 32 74 28

Fax : 01 34 25 90 27

Dépannage : Tél. 01 30 31 18 73

Astreinte technique 7j/7: Tél. 06 08 04 85 44

# LE SMIRTOM



**Syndicat Mixte de Ramassage  
et de Traitement des Ordures Ménagères.**

Pour toutes questions, merci de nous contacter :

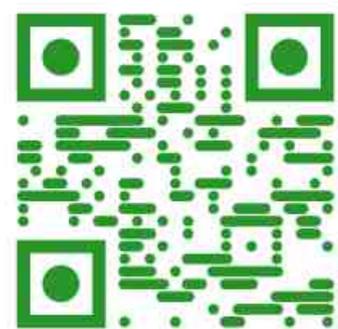
- Par courrier à l'adresse suivante :

**SMIRTOM du Vexin**

**8, chemin de Vernon**

**95450 Vigny**

- sur le site internet : [smirtomduvexin.net](http://smirtomduvexin.net)
- Téléphone : 01 34 66 18 40
- Fax : 01 34 66 13 79



Modification du planning de collecte du verre (les plannings pour les ordures ménagères et les emballages-papiers restent inchangés) :

Le verre sera collecté le mardi 6 février 2024 (dernière date de l'ancien planning)

Puis le mercredi 28 février 2024 (entrée en vigueur du nouveau planning et ensuite toutes les 4 semaines le mercredi).

**Dates de la collecte des  
encombrants :**

mardi 14 mai 2024

et jeudi 7 novembre 2024

# LA FÊTE DE LA NATURE



Dimanche 28 mai a eu lieu la Fête de La Nature dans le marais de Boissy. Ce fut l'occasion de découvrir le patrimoine naturel et les nombreuses animations offertes par le Département et ses partenaires (découverte de la flore, des petites bêtes de la mare., initiation au VTT...)

Le Département a réalisé d'importants travaux sur cet Espace Naturel Sensible qui ont permis la restauration des milieux humides et la préservation de certaines espèces qui y vivent. Et pour que vous puissiez les contempler au plus près de l'eau en toute sécurité, le Département y a réalisé notamment, plusieurs aménagements pédagogiques inaugurés en présence de plusieurs élus du Département et du maire de Boissy l'Aillerie.



# TRAVAUX DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUES D'UNE ZONE HUMIDE ET CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT PÉDAGOGIQUE POUR LE PUBLIC

Situé dans la vallée de la Viosne, le marais de Boissy-Montgeroult se compose d'une grande variété de milieux humides : sources, ruisseaux, mares, roselières, prairies et boisements humides. En 2004, le site a été classé en Espace Naturel Sensible (ENS) grâce à la présence de nombreuses espèces animales et végétales (faune et flore) parfois rares ou menacées.

En 2018, dans le cadre de sa politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, le Département du Val d'Oise, en partenariat avec la mairie de Boissy l'Aillierie, a donc fait l'acquisition d'une ancienne pépinière située au cœur du marais. Autrefois utilisée pour la culture de plantes aquatiques et l'ornement des jardins, les 18 bassins de production ont été progressivement abandonnés. Fortement colonisées par la végétation, ces parcelles se sont progressivement embroussaillées conduisant à la diminution de leurs intérêts écologiques et paysagers.

Face à cet environnement très dégradé et artificialisé par les activités humaines, le Département a donc engagé en 2019 d'importants travaux ayant permis la restauration des fonctionnalités des habitats humides et le maintien de certaines espèces patrimoniales qui y vivent.

Les travaux de renaturation et de restauration écologiques se sont déroulés en 3 étapes :

- Abattage des arbres et évacuation des souches
- Destruction et évacuation des 18 bassins en béton destinés autrefois à la production de plantes aquatiques
- Reprofilage léger de la parcelle et remise en état

Afin d'offrir une expérience unique de découverte et de sensibilisation aux actuels enjeux environnementaux, le Département a

également souhaité la création d'un aménagement pédagogique permettant l'accueil du public, de plus en plus nombreux sur le marais. La création d'un platelage en bois local équipé d'un ponton d'observation et de plusieurs panneaux pédagogiques a donc été réalisé en 2022 et 2023.

Ces aménagements pédagogiques sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et permettent aujourd'hui de découvrir et de contempler, au plus près de l'eau et en toute sécurité, la richesse de la biodiversité valdoisienne. L'équilibre écologique du site étant très fragile, il est donc indispensable de respecter la faune, la flore et les ouvrages réalisés lors de vos promenades.



# CITOYENNETÉ

## LE BRUIT



Nous vous rappelons, chaque année, la nécessité de respecter votre voisinage en évitant le bruit. Epargnons les oreilles d'autrui : tontes de pelouses, travaux avec appareils

électriques bruyants... ne sont pas interdits, mais à pratiquer pendant certaines heures légales. Pour respecter les règles de bon voisinage, nous vous invitons à lire les larges extraits de l'arrêté préfectoral que nous publions ci-dessous.

Arrêté préfectoral 2009 n°297  
Annule et remplace l'arrêté du 16 juillet 2003

Extrait de l'article 8 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, et lorsque ces dernières relèvent de la présente section, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de toute nature, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit impérativement interrompre ces activités :

- avant 7 heures et après 20 heures du lundi au vendredi,
  - avant 8 heures et après 19 heures le samedi,
  - les dimanches et jours fériés,
- sauf en cas d'intervention urgente ou nécessaire dûment justifiée auprès du maire.

Extrait de l'article 10 :

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant

atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

Extrait de l'article 11 :

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Les horaires des travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers sont fixés par l'article 8 du présent arrêté.

Extrait de l'article 14 :

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.11 s'appliquent. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

## ARBRES ET HAIES



Une taille ou une coupe s'impose de façon à ce que les branches ne dépassent pas sur la voie publique ou pour que rien ne gêne les lignes électriques ou téléphoniques. En vertu de

l'article 673 du Code Civil, le propriétaire d'un terrain sur lequel dépassent les branches des plantations voisines peut contraindre son voisin à les couper.

En revanche le propriétaire d'un terrain sur lequel avancent des racines, ronces ou brindilles, émanant de végétaux voisins a la possibilité de les couper lui-même à la limite de la ligne séparatrice (art. 552 et 673 du Code Civil).

Enfin si, malgré le respect de la réglementation, une personne estime subir un préjudice (perte d'ensoleillement, humidité, accumulation de feuilles), elle peut saisir le tribunal de son lieu d'habitation. Selon les faits et après enquête, les juges apprécieront la situation et proposeront une solution.

**Souvenons-nous toujours que nul n'a le droit de se faire justice lui-même.**

### CHEMINS ET TALUS

C'est aux propriétaires ou locataires d'assurer l'entretien des chemins et talus leur appartenant.

### CONSTRUCTIONS



Il est rappelé que toutes les constructions nouvelles : garage, abri de jardin, véranda, ainsi que les modifications d'ouverture de fenêtre, vélux, ravalement de façade, toiture, pose de

clôture, etc...doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Mairie.

### ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Arrêté préfectoral du 29 août 1979. Modifié le 7 février 1996 Version novembre 2008

Extrait de l'Article 84

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet est interdit. Il faut les déposer à la déchèterie.

L'incinération des ordures ménagères et autres déchets est également interdite en dehors des établissements spécialisés créés à cet effet et des établissements hospitaliers ou assimilés, conformément à l'article 88 du présent règlement.

Des dérogations à la règle pourront cependant être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène. Ce type d'élimination ne doit entraîner aucune gêne ou insalubrité pour le voisinage.

### CHIENS



Tous les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique en zone urbaine.

Les règles préfectorales ainsi que l'article 99.6 du règlement sanitaire départemental du Val d'Oise sont pourtant clairs : « Il est interdit de laisser vaquer

les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés »

Les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être déclarés à la mairie du domicile du propriétaire. Un permis de détention vous sera délivré à l'issue de la déclaration. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les trottoirs, chemins, espaces verts... étant utilisés par tous les administrés, les déjections canines doivent être systématiquement ramassées.



# FLEURISSEMENT

Cela fait maintenant une année que je suis conseillère municipale, déléguée au fleurissement de la commune.

C'est une tâche très agréable, qui demande un suivi régulier sur l'année. En cela, je suis aidée par une équipe que je tiens à remercier ici.

Damien, Ishaq, Pascal, Frédéric et Emmanuel sont très dynamiques, motivés et impliqués dans le fleurissement.

Il y a deux périodes importantes sur l'année :

- L'automne, où nous nous réunissons pour choisir, préparer et programmer les plantations du printemps

- le printemps où, pendant que les bulbes parent le village de belles couleurs, nous choisissons, préparons et programmons les plantations d'été.

Cette année, en octobre, nous avons complètement redessiné le massif du rond-point de la Croisette. La priorité a été donnée aux vivaces qui demandent moins de soins et moins d'eau, pour continuer dans la gestion écologique et le développement durable.

Ensemble, nous allons poursuivre cette tâche, qui participe à l'amélioration du cadre de vie des buxériens, dans une démarche d'amélioration constante de la qualité des espaces publics.

**Sylvie TOUGNE-CABES**  
**Conseillère déléguée au fleurissement**



# LES NUMÉROS UTILES

## URGENCES

Centre antipoison	01 40 05 48 48
Clinique Sainte Marie	01 34 20 96 96
Enfance en danger	119
Gendarmerie Marines	01 30 39 70 27
Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Pompiers	18
SAMU	15
SOS Vétérinaire	01 47 46 09 09

## ADMINISTRATION ET SERVICES GÉNÉRAUX

APEC	0809 361 414
Assistante sociale	01 34 33 52 30
CAF	32 30
CPAM du Val d'Oise	36 46
<u>CCVC</u>	01 30 39 23 34
Office de tourisme	01 30 39 68 84
Point d'accès au droit	01 34 67 52 15
Conseil départemental Val d'Oise	01 34 25 30 30
<u>Croix rouge :</u>	
Aide-Ménagère	01 30 38 42 52
<u>Déchetteries</u>	
Cergy les Linandes	01 30 73 48 29
Osny	01 30 31 22 51
Cergy Le Haut	01 34 46 09 74
Jouy-Le-Moutier	01 34 30 98 67
St Ouen L'Aumône	01 34 30 01 18
<u>EAU</u>	
(SFDE)	01 34 43 41 41
Dépannage 24H /24	01 34 43 41 50
<u>Electricité</u>	09 69 39 33 03
ENEDIS Cergy	08 99 72 45 21
ENEDIS dépannage	09 72 67 50 95
<u>Gaz</u>	
GRDF	09 69 36 35 34
GRDF dépannage	08 10 43 30 95
Urgence Sécurité Gaz	08 00 47 33 33
Paroisse de Marines	01 30 39 71 24
Pôle emploi	39 49
Préfecture	01 34 20 95 95
<u>SIARP</u>	
Secrétariat	01 30 32 74 28
Astreinte technique 7j/7	06 08 04 85 44

## S.P.A.

Refuge Gennevilliers	01 47 98 57 40
Refuge Orgeval	01 39 08 05 08
SNCF	36 35
Trésorerie de Magny en Vexin	01 34 67 00 15

## ALIMENTATION, RESTAURATION, RÉCEPTIONS, ÉVÉNEMENTS .....

### Boulangerie-Pâtisserie

Ludovic Van Der Beken	01 34 66 54 53
-----------------------	----------------

### Bar tabac et relais Poste

Brasserie de la Mairie	01 34 48 81 23
------------------------	----------------

### Cafés Restaurants Snacks

Chez Jean-Claude	01 34 42 10 42
ZENeat Café	01 34 42 11 33

### Commerçants ambulants

Asian Fine Food (mer. midi - centre médical)	06 51 35 61 57
Le feu de bois (mer. à l'église)	06 15 83 47 25
Produits frais italiens (église)	06 10 64 38 93

### Distribution de boissons

Alric	01 34 42 11 20
-------	----------------

### Événementiel

L'étincelle	07 85 27 48 20
Nyss	06 22 37 54 16
Zenith Auditorium	01 30 37 95 77

### Traiteurs

Ambiance & Réceptions	01 34 42 12 87
Midi moins le quart	01 34 46 93 64
Le traiteur des Terroirs	06 87 23 20 09

## ARTISTES ET ARTISANS D'ART

### Artiste peintre

C. Vandenstein	06 60 28 48 21
----------------	----------------

### Ateliers Céramique

C. Wagenaar	01 34 66 91 93
D. Leroy-Terquem	09 75 97 94 50

### Facteurs d'instruments

Emile Jobin	01 34 42 13 03
Henri Gohin	01 34 66 91 26

### Sculpteur

Laurent Chambrier	07 61 31 57 16
-------------------	----------------

## BÂTIMENT

<u>Agencement - Décoration</u>	
Joli Souffle (Emilie Biet)	06 18 99 77 02
<u>Déménagement et garde-meuble</u>	
Fougeray-Flamant	01 34 42 91 91
Péreira	01 34 66 90 65
<u>Ebéniste (restauration - création mobilier)</u>	
Damien Monsire	06 77 18 03 19
<u>Électricité générale</u>	
Emielec	01 30 37 65 10
<u>Fenêtres-volets</u>	
EFPB	01 30 32 91 05
PVEG	01 34 66 90 24
<u>Maçonnerie générale</u>	
Julien Dolle	06 52 78 01 04
<u>Menuiseries</u>	
DSE Menuiseries	01 30 37 97 54
SSB Menuiserie	01 79 81 15 25
TPI	01 34 66 99 71
Alain Vautier	06 66 92 65 44
<u>Paysagistes et entretien</u>	
Bienvert Paysage	01 34 42 79 12
PVO Ile De France Paysage	01 34 42 11 15
<u>Plomberie et chauffage</u>	
CA.S.P	06 03 84 28 81
CPS 95	01 34 66 91 71
<u>Travaux publics</u>	
EVVO	01 34 66 90 10

## BEAUTÉ - COIFFURE

L'atelier de So	01 79 81 43 07
Maintenant au 10 bis rue Ferdinand Jacob (locaux de l'ancienne médiathèque)	

## ESTHÉTIQUE

<b>Esthéticiennes</b>	
A la prunelle de mes ongles	06 58 28 18 60
Alis'thétique (à domicile)	06 61 93 08 34

## CULTURE, SPORT ET ANIMATION

Club du Bel Automne	01 34 66 91 97
Football E.S.B	06 04 50 07 94
Maison Pour Tous	01 34 42 10 28
Médiathèque	01 34 66 96 05
Tennis T.C.B.	06 20 34 87 51

## ENFANCE ET JEUNESSE

Cantine Ecoles de Boissy	01 34 66 90 05
Collège Simone Veil Pontoise	01 85 76 56 80
Crèche Le lapin blanc	01 34 30 18 65
École maternelle Ch. Perrault	01 34 42 12 77
École primaire J. de la Fontaine	01 34 66 90 12
École privée La Source	01 34 66 94 60
Les Petites Canailles	01 34 42 17 91
Lycée Pissarro Pontoise	01 34 41 54 54
Lieu d'Accueil Enfants/Parents	01 30 39 93 35
RAM Marines	01 30 39 68 77
RAM Vigny	01 30 39 45 85
Val Fleury	01 34 42 11 79

## IMMOBILIER

Isabelle Allain	06 26 25 82 19
-----------------	----------------

## SANTÉ

<u>Pédicure</u>	
C. Alagille-Lavergne	01 30 17 09 64

## TAXIS

M. Mayoufi (société TMA)	06 06 63 24 15
M. Zehani	06 65 94 85 69

## VÉHICULES

<u>Garages automobiles</u>	
AS95/INNO-VASUR	01 34 42 10 30
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
L.S. Autos	01 34 42 10 16
MGB Boissy	01 34 32 18 11

<u>Remorquage</u>	
Jean Garage Autos	01 34 66 41 86
Dominique Mesnier	01 34 42 71 11
L.S. Autos	01 34 42 10 16

<u>Moto, scooter et vélo</u>	
Morini H'elit Moto	01 34 66 99 09

Votre commerce, votre entreprise n'apparaît pas dans cette liste ? Une erreur s'est glissée ? Envoyez-nous un mail à l'adresse suivante : [contact@boissy-laillerie.fr](mailto:contact@boissy-laillerie.fr)

# PÔLE DE LA CROISSETTE



## PHARMACIE

Isabelle Choain

01 34 42 10 40

## PÔLE MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

### Infirmières

Régine Grais Vinel 06 17 61 43 51

Lucie Hain 06 17 61 43 51

### Masseurs-Kinésithérapeutes

Philippe Dubois 06 18 74 67 55

Emmanuelle Rabbé 06 63 83 69 59

### Médecins (Rendez-vous sur Doctolib)

Barbara Bray 01 34 66 94 86

Caroline Morel 09 83 07 73 98

Natacha Stephan 01 34 42 16 30

### Naturopathe

Marie-Hélène Bresset 06 80 41 19 21

### Ostéopathes

Carole Dubray 01 34 66 90 68

Audrey Sailly 07 76 11 81 19

### Pédicure-Podologue

Chloé Vautier 01 30 36 16 96

### Psychologue

Magali Hiaux 06 26 07 11 53

### Psychologue-Psychothérapeute

Françoise Lemeur 06 71 34 71 12

### Relaxologue-Sophrologue

Alexandra Thyssen 06 95 73 27 51

### Sage-femmes

Carole Dubray 06 14 64 69 81

Charlotte Lavieville 06 68 24 11 69

### Shiatsu-Relaxologue-Auriculothérapeute

Sandrine Giordano Elichabe 07 60 09 05 26

### Magnétisme, réflexologie faciale, psychogénéalogie, constellations familiales

Jacqueline Cousineau 07 45 22 41 88

### Orthophoniste (spécialisée dans les prises en soin de l'adulte et de la personne âgée)

Sandrine Perrin 06 86 12 25 37

## PÔLE DENTAIRE

### ZENith-Dental Formation Research et Development

#### Chirurgiens Dentistes

Franck Bellaïche 01 34 42 11 33

Jean Luc Pelerin (doctolib) 01 34 42 11 33

Hasna Regbaoui 01 34 42 11 33

Maikel Hazout 01 34 42 11 33

#### Orthodontiste

Julia Moraras 01 34 42 11 33

### ZENith MEDICAL

#### Médecin généraliste

Thierry Rabany 01 30 73 20 21

#### Orthoptistes

Amélie Connangle 06 87 20 32 50

Théo Greten 06 58 16 88 25

# COMMENT OBTENIR ?

DÉCLARATIONS	OÙ S'ADRESSER	DÉLAIS	PIÈCES A FOURNIR OBSERVATIONS
Naissance	Mairie du lieu de naissance. Service état civil.	Les déclarations sont faites dans les cinq jours qui suivent l'accouchement (jour de l'accouchement non inclus).	Certificat d'accouchement délivré par le médecin ou la sage-femme. Livret de famille ou pièce d'identité des parents
Mariage	Mairie du domicile de l'un ou l'autre des futurs époux. Service état civil.	Les pièces doivent être déposées au moins un mois avant la date du mariage. (NB : acte de naissance de moins de 3 mois)	S'adresser au service état civil 2 mois à l'avance pour la constitution du dossier. Démarches particulières pour les mineurs, les veufs, les divorcés, les étrangers, les réfugiés et les apatrides. Pour les enfants à légitimer : fournir un extrait de l'acte de naissance de chaque enfant.
Décès	Mairie du lieu de décès Service état civil.	24 heures après le décès. (hors week-end et jours fériés)	Présentation du livret de famille et pièce d'identité du défunt, certificat de décès du médecin.
Reconnaissance	Mairie. Service état civil.	Pour les reconnaissances anticipées.  Pour les reconnaissances postérieures à la naissance.	Justificatif de domicile + Carte Nationale d'Identité des futurs parents. Extrait d'acte de naissance de l'enfant et pièce d'identité des personnes qui désirent reconnaître et justification domicile

## Passeport Biométrique et carte d'identité

Les demandes de passeport et de carte d'identité doivent être déposées, quel que soit le domicile du demandeur, dans l'une des communes suivantes :

ARGENTEUIL	01 34 23 41 00	MAGNY-EN-VEXIN	01 34 67 03 28
ARNOUVILLE	01 30 11 16 16	MARINES	01 30 39 70 21
AUVERS-SUR-OISE	01 30 36 70 30	MERY-SUR-OISE	01 30 36 23 00
BEAUMONT-SUR-OISE	01 30 28 79 79	MONTIGNY LES CORMEILLES	01 60 26 30 26
BEZONS	01 79 87 62 00	MONTMAGNY	01 34 28 69 00
CERGY	01 34 33 44 00	MONTMORENCY	01 39 34 98 00
CORMEILLES-EN-PARISIS	01 34 50 47 00	OSNY	01 34 25 42 00
DEUIL-LA-BARRE	01 34 28 65 00	PARMAIN	01 34 08 95 95
DOMONT	01 39 35 55 00	PERSAN	01 39 37 48 80
EAUBONNE	01 34 27 26 00	PONTOISE	01 34 43 34 43
ECOUEN	01 39 33 09 00	ROISSY-EN-FRANCE	01 34 29 43 00
ENGHIEN-LES-BAINS	01 34 28 45 45	SAINT-BRICE-SOUS-FORET	01 34 29 42 00
ERAGNY-SUR-OISE	01 34 48 35 00	SAINT-GRATIEN	01 34 17 84 84
ERMONT	01 30 72 38 38	SAINT-LEU-LA-FORÊT	01 30 40 22 00
FOSSÉS	01 34 47 40 40	SAINT-OUEN-L'AUMÔNE	01 34 21 25 00
FRANCONVILLE	01 39 32 66 00	SANNOIS	01 39 98 20 00
GARGES-LES-GONESSE	01 34 53 32 00	SARCELLES	01 34 38 21 40
GONESSE	01 34 45 11 11	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	01 34 05 20 00
GOUSSAINVILLE	01 39 94 60 00	TAVERNY	01 30 40 50 60
GROSLAY	01 34 28 68 68	VAUREAL	01 34 24 53 55
HERBLAY	01 34 50 55 55	VIARMES	01 34 09 26 26
L'ISLE-ADAM	01 34 08 19 19	VIGNY	01 30 39 21 20
JOUY-LE-MOUTIER	01 34 41 65 00	VILLIERS-LE-BEL	01 34 29 28 27
LOUVRES	01 34 47 34 34		

AUTRES PIÈCES DÉSIRÉES	PIÈCES À FOURNIR :	OBSERVATIONS
Inscription sur les listes électorales	Pièce d'identité, justificatif de domicile de moins d'un an. Pour les changements de lieu de vote : ancienne carte d'électeur	Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie. (Formulaire 12669*02)
Certificat d'autorisation de sortie de territoire, délivré aux mineurs de nationalité française	Demande par Internet : Cerfa n° 15646*01	Rétabli depuis le 15/01/2017
Livret de famille	Carte Nationale d'Identité	Duplicata à demander à la Mairie du domicile
Extrait d'acte de naissance	Indiquer date de naissance, noms et prénoms. A demander à la mairie du lieu de naissance. Joindre la photocopie de la carte d'identité et une enveloppe timbrée à votre adresse.	Français nés à l'étranger et étrangers naturalisés : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Service central d'état civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
Extrait d'acte de décès	Date du décès, nom et prénoms (nom de jeune fille éventuellement) A demander à la mairie du lieu de décès ou à la mairie du domicile du défunt	Carte d'identité et livret de famille du demandeur. Par courrier : joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.
Extrait d'acte de mariage	Indiquer la date du mariage, nom et prénoms A demander à la mairie du lieu du mariage	Idem : acte de décès.
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Demande par Internet : <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml">https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml</a>	Strictement personnel
Procédure de changement de nom de famille	A la mairie du lieu de naissance ou de domicile Cerfa n°16229*01, Carte Nationale d'Identité, Acte de naissance intégral, Justificatif de domicile	Strictement personnel



## CONTACT

9, rue de la République  
95650 Boissy l'Aillerie

Tél : 01 34 42 10 05

Fax : 01 34 42 14 91

[www.mairie-boissylaillerie.com](http://www.mairie-boissylaillerie.com)

[contact@boissy-laillerie.fr](mailto:contact@boissy-laillerie.fr)



Heures d'ouverture au public :

Le lundi ..... de 14H00 à 17H00

Du mardi au vendredi ..... de 09H00 à 12H00

Le samedi matin ..... de 09H30 à 12H00